

Prévenir le redressement fiscal dans les entreprises marocaines

Preventing Tax Reassessments in Moroccan Companies

Bouchra ZAHRAOUI, (Doctorante)

*Laboratoire de recherche : Groupe de recherche en économie, finance & Management de la performance des organisations territoriales
Faculté de sciences juridiques, économiques et sociales de Tanger
Université Abdelmalek Essaadi, Maroc*

Ouassima LAAMRANI, (Doctorante)

*Laboratoire de recherche : Groupe de recherche en économie, finance & Management de la performance des organisations territoriales
Faculté de sciences juridiques, économiques et sociales de Tanger
Université Abdelmalek Essaadi, Maroc*

El hassan TAACHA, (Enseignant-chercheur)

*Laboratoire de recherche : Groupe de recherche en économie, finance & Management de la performance des organisations territoriales
Faculté de sciences juridiques, économiques et sociales de Tanger
Université Abdelmalek Essaadi, Maroc*

Adresse de correspondance :	Faculté de sciences juridiques, économiques et sociales de Tanger Route de l'aéroport, B.P1255, 90000 Tanger Principal-Maroc Université Abdelmalek Essaadi, Tanger, Maroc
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude. Ils assument l'entière responsabilité de tout éventuel plagiat, de l'usage de l'intelligence artificielle dans la rédaction, ainsi que des résultats présentés dans cet article.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	ZAHRAOUI, B., LAAMRANI, O., & TAACHA, E. hassan. (2026). Prévenir le redressement fiscal dans les entreprises marocaines. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 7(12), 375–409. https://doi.org/10.5281/zenodo.23078421
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: 31/08/2026

Accepted: 04/10/2026

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 7, Issue 12 (2026)

Prévenir le redressement fiscal dans les entreprises marocaines

Résumé :

Le redressement fiscal dans les entreprises marocaines résulte rarement d'une erreur isolée ; il est généralement la conséquence d'une accumulation de fragilités déclaratives, documentaires, techniques et organisationnelles. L'article analyse les principaux facteurs susceptibles d'exposer l'entreprise à un redressement, notamment les incohérences entre les données comptables et fiscales, les insuffisances dans la conservation des justificatifs, les erreurs relatives à la TVA et à l'impôt sur les sociétés, les retenues à la source ainsi que les problématiques liées aux prix de transfert. La digitalisation croissante du contrôle fiscal et le recours accru par l'administration aux croisements de données renforcent par ailleurs l'importance de la qualité et de la traçabilité de l'information fiscale. Face à ces risques, l'article met en évidence plusieurs pratiques de prévention. La mise à jour régulière des obligations fiscales permet à l'entreprise de suivre l'évolution des lois, circulaires et interprétations administratives. La fiabilisation des déclarations repose notamment sur les rapprochements entre les données comptables et fiscales, tandis que la conservation et le classement rigoureux des pièces justificatives permettent de disposer des éléments nécessaires pour démontrer la réalité et la régularité des opérations. La revue périodique des zones de risque permet, quant à elle, d'identifier les domaines nécessitant une attention particulière et de concentrer les efforts de contrôle sur les expositions les plus importantes.

L'article accorde une place centrale à l'**audit fiscal préventif**, présenté comme un véritable « contrôle fiscal blanc ». Réalisé avant toute vérification de l'administration, il vise à identifier les anomalies, mesurer les risques financiers potentiels et mettre en œuvre des actions correctives. Son efficacité repose toutefois sur son intégration dans une démarche régulière de gestion des risques plutôt que sur une intervention ponctuelle.

En définitive, la prévention du redressement fiscal doit être conçue comme une démarche continue et intégrée. La veille réglementaire, la fiabilisation des déclarations, la maîtrise documentaire, la cartographie des risques et l'audit fiscal préventif constituent les principales composantes d'un dispositif permettant à l'entreprise de mieux anticiper ses vulnérabilités fiscales. L'audit fiscal joue ainsi un rôle de sécurisation en rapprochant les pratiques comptables, fiscales et organisationnelles et en favorisant une meilleure maîtrise du risque fiscal avant l'intervention de l'administration.

Mots-clés : Redressement fiscal ; Audit fiscal préventif ; Risque fiscal ; Conformité fiscale ; Conformité fiscale ; Digitalisation du contrôle

Classification JEL : M12, M39

Type du papier : Article de revue / Papier conceptuel et de synthèse

Abstrat :

Tax reassessment in Moroccan companies is rarely the result of a single isolated error. It generally stems from the accumulation of declarative, documentary, technical, and organizational weaknesses. The main areas of exposure include inconsistencies between accounting and tax data, insufficient retention of supporting documents, errors relating to Value Added Tax (VAT) and Corporate Income Tax (CIT), withholding taxes, and transfer pricing.

The increasing digitalization of tax control and the cross-checking of available data make the quality, consistency, and traceability of information increasingly important. In this context, prevention relies on several complementary practices: regularly updating tax obligations, ensuring the reliability of tax returns through accounting and tax reconciliations, rigorously preserving and classifying supporting documents, and periodically reviewing and mapping tax risk areas.

Preventive tax auditing plays a central role in this approach. Presented as a “mock tax audit,” it enables companies to identify anomalies before an administrative tax audit, assess potential financial risks, and implement appropriate corrective measures. It should therefore be conducted on a recurring basis and integrated into the company's overall risk management framework rather than treated as a one-off exercise.

Ultimately, tax risk prevention should be understood as a continuous and integrated process. Regulatory monitoring, reliable tax returns, proper documentation, tax-risk mapping, and preventive tax audits collectively enable companies to anticipate vulnerabilities, strengthen their tax compliance, and secure their tax position.

Keywords: Tax reassessment; Preventive tax audit; Tax risk; Tax compliance; Tax compliance; Digitization of tax audits

JEL classification : M12, M39

Paper Type : Conceptual / Review Paper

1. Introduction

Dans un environnement fiscal marqué par une complexification croissante des obligations déclaratives, une digitalisation progressive des échanges et un renforcement des dispositifs de contrôle, la maîtrise du risque fiscal constitue désormais un enjeu majeur pour les entreprises. Le respect des obligations fiscales ne se limite plus à la production et au dépôt des déclarations dans les délais requis. Il suppose également la fiabilité des informations communiquées à l'administration fiscale, la cohérence entre les données comptables, fiscales et économiques, ainsi que la capacité de l'entreprise à justifier, par une documentation appropriée, la réalité et le bien-fondé des opérations déclarées.

Dans ce contexte, le redressement fiscal apparaît rarement comme la conséquence d'une erreur isolée. Il peut résulter de l'accumulation de plusieurs fragilités affectant la chaîne déclarative, la qualité des pièces justificatives, l'application des règles fiscales ou encore l'organisation interne de l'entreprise. Les incohérences entre les données comptables et fiscales, l'insuffisance de la documentation, les erreurs relatives à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et à l'Impôt sur les Sociétés (IS), la maîtrise insuffisante des retenues à la source ou encore les difficultés liées aux opérations intragroupes et aux prix de transfert constituent autant de zones susceptibles d'accroître l'exposition de l'entreprise au risque de redressement.

Cette problématique prend une dimension particulière dans un contexte où la transformation numérique modifie progressivement les modalités du contrôle fiscal. Le développement des systèmes d'information, de la facturation électronique, de la comptabilité informatisée et de l'exploitation croisée des données permet à l'administration fiscale de disposer d'un volume croissant d'informations et de renforcer les mécanismes de rapprochement et de détection des incohérences. Dès lors, la qualité, la traçabilité et la cohérence des données deviennent des éléments déterminants dans la prévention du risque fiscal.

Face à cette évolution, une approche exclusivement corrective du risque fiscal, consistant à intervenir uniquement à l'occasion d'un contrôle de l'administration, apparaît insuffisante. La prévention suppose au contraire une démarche structurée et continue permettant à l'entreprise d'identifier en amont ses principales zones de vulnérabilité, d'évaluer les risques associés et de mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires. Cette démarche repose notamment sur une veille régulière des obligations fiscales, la fiabilisation des déclarations, la conservation et la classification rigoureuse des pièces justificatives, la réalisation de rapprochements comptables et fiscaux ainsi que la mise en place d'une cartographie des risques fiscaux.

Dans cette perspective, l'audit fiscal préventif occupe une place centrale. Conçu comme un « contrôle fiscal blanc », il permet de reproduire, dans une logique interne, certaines démarches susceptibles d'être mises en œuvre lors d'un contrôle administratif. Son objectif est d'identifier les anomalies, d'apprécier leur impact financier potentiel et de proposer des actions correctives avant qu'elles ne donnent lieu à un redressement. L'intérêt d'une telle démarche réside également dans son caractère récurrent : l'audit fiscal préventif ne devrait pas être considéré comme une intervention ponctuelle, mais comme un dispositif intégré au processus global de gestion des risques de l'entreprise.

Ainsi, la prévention du redressement fiscal s'inscrit dans une logique plus large de sécurisation de la situation fiscale de l'entreprise. Elle implique l'articulation entre la conformité déclarative, la maîtrise documentaire, la surveillance des risques techniques, la robustesse des processus internes et le développement d'une relation plus préventive avec l'administration fiscale.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le présent article. Il vise, dans un premier temps, à analyser les principales causes et zones de vulnérabilité susceptibles de conduire à un redressement fiscal dans les entreprises marocaines. Il examine ensuite les pratiques susceptibles de renforcer la prévention du risque fiscal, en mettant notamment l'accent sur la qualité de l'information, la documentation, la veille réglementaire et la cartographie des risques.

Enfin, il s'intéresse à la place de l'audit fiscal préventif en tant qu'outil de détection anticipée des anomalies, de maîtrise du risque et de sécurisation de la position fiscale de l'entreprise.

L'approche retenue conduit ainsi à considérer le risque de redressement non comme un événement exclusivement subi, mais comme un risque pouvant être identifié, évalué et progressivement maîtrisé grâce à une démarche préventive, structurée et intégrée à la gouvernance de l'entreprise.

Ce travail de recherche est venu pour fournir une réponse à la question centrale suivante : *Dans quelle mesure la mise en place d'une démarche structurée de prévention du risque fiscal, intégrant la fiabilisation des obligations déclaratives et documentaires, la cartographie des risques et l'audit fiscal préventif, permet-elle aux entreprises marocaines d'anticiper et de réduire leur exposition au redressement fiscal ?*

La contribution scientifique de cet article réside dans la proposition d'une approche intégrée de la prévention du redressement fiscal dans les entreprises marocaines, en articulant les dimensions déclarative, documentaire, technique et organisationnelle du risque fiscal. L'article ne limite pas l'analyse au respect des obligations fiscales, mais met en évidence le rôle de l'audit fiscal préventif comme mécanisme de détection anticipée, de hiérarchisation et de traitement des vulnérabilités fiscales. Sa valeur ajoutée tient également à l'adaptation au contexte marocain de cadres internationaux de gestion du risque et de conformité fiscale, notamment le *Tax Control Framework* et le *Compliance Risk Management*, tout en intégrant les effets de la digitalisation du contrôle fiscal et de la gouvernance des données. Cette approche permet ainsi de rapprocher la littérature sur la conformité fiscale, l'audit et la gestion des risques, et de proposer un cadre opérationnel permettant aux entreprises marocaines de passer d'une logique corrective, centrée sur le redressement subi, à une logique préventive fondée sur l'identification, la documentation et le suivi continu des risques fiscaux.

2. Les principales causes de redressement fiscal dans l'entreprise

Le redressement fiscal prend forme quand une règle fiscale, une pièce comptable, une opération économique et une preuve disponible cessent d'avancer au même rythme. Dans l'entreprise marocaine, cette rupture s'observe surtout dans la chaîne déclarative, dans les zones techniques à forte sensibilité fiscale et dans l'organisation concrète des flux d'information, avec une visibilité renforcée par la digitalisation du contrôle et de la facturation (Chadefaux, 1990, pp. 90-96; Power, 1997).

2.1. Une exposition au redressement construite par la chaîne déclarative et documentaire

Le redressement fiscal trouve souvent sa première origine dans le caractère déclaratif du système fiscal, puisque l'entreprise produit elle-même la matière déclarée, choisit les pièces de preuve qu'elle conserve, ordonne ses flux comptables et présente à l'administration une image fiscale qui repose sur la cohérence de l'ensemble, ce qui fait de la qualité documentaire un enjeu de gouvernance autant qu'un enjeu technique (Rossignol, 2010; Power, 1997).

Dans le contexte marocain, cette logique prend une intensité particulière puisque le Code général des impôts actualisé en 2026 et les documents officiels de la DGI accordent une place centrale aux obligations de facturation, de conservation, de comptabilité et de justification des opérations, avec une trajectoire explicite vers l'e-facturation et la comptabilité électronique structurée (DGI, 2024b; Royaume du Maroc, 2025).

Les travaux marocains récents sur le risque fiscal rappellent que beaucoup d'entreprises abordent encore la fiscalité comme une séquence de déclarations périodiques, alors que l'administration observe plutôt une continuité entre opérations, écritures, pièces et comportements, ce qui explique que les redressements les plus coûteux prennent souvent naissance dans des défaillances de procédure, de classement, d'anticipation et de pilotage

interne bien avant l'ouverture d'une vérification formelle (Tilila, 2018; Zahraoui & Taacha, 2025).

Tableau 1 : Catégories fondamentales de risque de conformité fiscale, traduction en français

Obligation fiscale	Forme principale du risque	Manifestation fréquente dans l'entreprise	Effet probable lors du contrôle
Immatriculation	Identification incomplète du contribuable ou de l'activité	activité exercée avec cadrage fiscal partiel, régime mal choisi, opérations annexes peu formalisées	extension du périmètre contrôlé et reconstitution de base
Déclaration	Dépôt tardif ou inexact	incohérences entre liasse, TVA, écritures et annexes	rappels d'impôt, pénalités et intérêts
Information déclarée	Erreur sur l'assiette ou sur le traitement fiscal	charges mal qualifiées, déductions fragiles, exonérations mal documentées	rectification technique et remise en cause des positions
Paiement	Décalage entre impôt liquidé et impôt versé	trésorerie tendue, calendrier mal suivi, justification incomplète	majorations, intérêts et surveillance renforcée

Source. Adapté et traduit de OECD (2004, pp. 8-10).

Ce tableau montre que le redressement naît rarement d'un seul événement isolé. Il apparaît plutôt comme le résultat d'un cumul de signaux faibles qui déplacent progressivement le dossier vers une lecture plus risquée, puis vers une reprise de l'assiette, ce que la littérature ancienne sur l'audit fiscal avait déjà repéré en faisant du risque un objet de gestion continue plutôt qu'un incident ponctuel (Chadefaux, 1990, pp. 90-96; Tilila, 2018).

Dans l'entreprise marocaine, la qualité de la facture occupe une position structurante dans cette chaîne, car elle relie la réalité économique, l'écriture comptable, la déduction de TVA, la déductibilité de la charge et la crédibilité globale du dossier fiscal. Les circulaires de la DGI publiées en 2021 et 2023 ont d'ailleurs renforcé la vigilance autour des factures fictives, des factures émises par des sociétés inactives et des charges liées à des dettes fournisseurs dont le traitement comptable et fiscal appelle une discipline stricte de suivi (DGI, 2021; DGI, 2023a; DGI, 2023b).

La montée de la digitalisation accentue cette exigence, puisque la DGI inscrit désormais la facturation électronique et la comptabilité électronique parmi les leviers majeurs de modernisation du contrôle, ce qui transforme chaque rupture documentaire en anomalie plus visible et plus rapide à rapprocher avec d'autres bases de données publiques et privées (DGI, 2024b; DGI, 2024a). Ainsi, une information mal captée à l'entrée du système, une qualification fiscale floue au moment de l'enregistrement et une pièce justificative fragilisée au moment de l'archivage suffisent à produire un risque qui sera ensuite identifié, évalué, traité puis suivi par l'administration comme un signal durable de vulnérabilité fiscale (Aslett et al., 2024; DGI, 2024b).

Les recherches marocaines récentes vont dans le même sens en montrant que l'absence de politique fiscale formalisée, l'insuffisance des revues internes périodiques et la faiblesse des procédures de maîtrise du risque fiscal exposent l'entreprise à des redressements plus lourds, précisément parce que l'administration retrouve alors des incohérences répétées au lieu de constater une démarche préventive structurée (Zahraoui & Taacha, 2025; Chami, 2022).

2.2. Des foyers techniques de risque fiscal au cœur du redressement

Parmi les causes les plus récurrentes du redressement, la TVA occupe une place centrale, car son mécanisme de déduction et de remboursement crée un terrain où l'erreur matérielle, l'insuffisance documentaire et la fraude organisée produisent des effets immédiats sur l'assiette. La littérature internationale rappelle que la TVA comporte des opportunités spécifiques de fraude et d'évasion justement en raison de la chaîne des crédits et remboursements, ce qui donne à l'administration un intérêt particulier pour la cohérence entre achats, ventes, factures et mouvements déclarés (Keen & Smith, 2007; Pomeranz, 2015).

Dans l'entreprise marocaine, ce risque se matérialise souvent par quatre formes récurrentes, à savoir la facture dont la valeur probante demeure fragile, la déduction rattachée à une opération mal documentée, le décalage entre la réalité économique et la traduction comptable, puis la discordance entre les flux internes et la déclaration périodique. Quand la documentation suit difficilement le rythme des opérations, l'entreprise entre dans une zone où le droit à déduction perd en sécurité et où le redressement devient plus probable (DGI, 2021; DGI, 2023a).

L'impôt sur les sociétés produit un autre noyau dur de redressement, avec des charges insuffisamment justifiées, des prestations reçues dont l'utilité économique reste peu démontrée, des opérations avec des fournisseurs inactifs, des dettes dont le traitement fiscal appelle des régularisations précises et des écarts persistants entre résultat comptable et résultat fiscal. Les circulaires de la DGI publiées entre 2021 et 2023 ont précisément ciblé ces zones sensibles, ce qui montre que le contrôle regarde moins la simple présence comptable de la charge que la réalité économique, la traçabilité et la logique d'ensemble de l'opération (DGI, 2021 ; DGI, 2023a; DGI, 2023b).

Cette lecture rejoint les analyses de la littérature financière sur les positions fiscales incertaines et les écarts entre comptabilité et fiscalité. Quand les choix fiscaux prennent appui sur des écritures dont la substance demeure peu visible, l'entreprise augmente son exposition au contrôle approfondi et, avec elle, le coût potentiel du redressement, de la dette et de la réputation (Hanlon & Heitzman, 2010; Hasan et al., 2014).

Le prix de transfert représente une troisième zone technique majeure, surtout dans les groupes ou sous-groupes où les prestations intra-groupes, les redevances, les refacturations et le financement interne prennent une place significative. Le droit marocain a consolidé les obligations de documentation électronique et de justification de la politique de prix de transfert, tandis que la littérature empirique internationale montre que les déplacements de bénéfices se concentrent particulièrement autour des actifs incorporels mobiles, des frais de siège et de certains schémas de financement intra-groupe (DGI, 2019 ; Heckemeyer & Overesch, 2017).

Dans la pratique, le redressement surgit ici quand la narration fonctionnelle de l'entreprise devient trop générale, quand la preuve de l'utilité du service manque de densité, quand la méthode retenue reste faiblement reliée à la réalité économique locale ou quand la documentation arrive tardivement face à la demande de l'administration. Le dossier de prix de transfert cesse alors d'être un outil de sécurisation pour devenir un indicateur de risque, avec une portée renforcée par la lecture croisée des résultats, des marges et des flux internationaux (Royaume du Maroc, 2025 ; Tilila, 2018).

Tableau 2. Zones techniques à fort potentiel de redressement dans l'entreprise marocaine

Zone fiscale	Cause fréquente du redressement	Signal d'alerte pour l'audit	Effet probable du contrôle
TVA déductible	facture fragile, opération mal justifiée, rupture entre achat et activité	déduction élevée avec faible densité probante	remise en cause du droit à déduction et pénalités
Charges IS	charge comptabilisée avec utilité économique peu documentée	facture présente avec substance faible	réintégration extra-comptable
Fournisseurs et dettes	factures de sociétés inactives, suivi faible des comptes fournisseurs	ancienneté anormale, contrepartie peu active	rejet de charge et redressement corrélatif
Prix de transfert	documentation tardive ou analyse fonctionnelle générale	marges atypiques, frais de siège élevés, refacturations peu lisibles	correction de base imposable
Retenues à la source	qualification imprécise des paiements et pièces conventionnelles incomplètes	flux transfrontaliers récurrents avec dossier incomplet	rappel de retenue et intérêts

Source : Synthèse de l'auteur à partir de DGI (2019, 2021, 2023a, 2023b), Royaume du Maroc (2025), Heckemeyer et Overesch (2017) et Buettner et al. (2020).

Les retenues à la source et les paiements transfrontaliers ouvrent aussi un espace technique de redressement, avec une attention particulière pour la qualification des flux vers des non-

résidents, la preuve du bénéficiaire effectif, la documentation conventionnelle et le calendrier des retenues. Les travaux récents sur la non-conformité en matière de retenue montrent que la chaîne documentaire et la chaîne de paiement jouent un rôle déterminant dans la sécurisation de l'impôt, ce qui rejoint les préoccupations observées dans les textes marocains relatifs aux revenus de source marocaine versés à des non-résidents (Buettner et al., 2020 ; Royaume du Maroc, 2025).

Le tableau 2 ci-dessus, fait ressortir une idée importante. Le redressement fiscal se concentre rarement sur la règle la plus abstraite du dossier. Il se fixe d'abord sur l'endroit où la preuve devient mince, où le langage économique perd en précision et où la cohérence entre les systèmes d'information et la qualification fiscale s'affaiblit, ce qui explique pourquoi les zones techniques à fort risque sont aussi celles où l'audit interne et l'audit fiscal doivent produire la documentation la plus dense (Allingham & Sandmo, 1972; Slemrod & Yitzhaki, 2002).

2.3. Une fragilité organisationnelle amplifiée par la digitalisation du contrôle

Au-delà des règles et des impôts, la cause profonde du redressement tient souvent à l'architecture concrète de l'organisation. Une fiscalité traitée dans un couloir séparé de la comptabilité, des achats, de la trésorerie, du juridique et des systèmes d'information génère une matière déclarative morcelée, puis un dossier fiscal qui agrège des fragments au lieu d'ordonner une preuve continue, ce que plusieurs travaux marocains récents observent déjà dans les trajectoires de dématérialisation du contrôle fiscal et de l'audit fiscal (Chami, 2022; Allouni & Saidi, 2025).

Cette fragilité organisationnelle devient plus visible encore avec la montée des systèmes intégrés. Les recherches en business intelligence et en gouvernance des données montrent qu'un ERP, un lac de données et des routines analytiques créent de la valeur surtout quand la qualité des données, le lignage des informations et la responsabilité des acteurs sont clairement structurés, ce qui donne au risque fiscal une dimension pleinement informationnelle (Chen et al., 2012; Khatri & Brown, 2010).

L'audit fiscal s'inscrit désormais dans cet environnement élargi. Les travaux sur l'analytique d'audit montrent que l'examen des populations complètes, la détection d'anomalies et la lecture des données massives déplacent l'attention de l'auditeur vers les exceptions, les ruptures de processus et les incohérences structurelles plutôt que vers la seule vérification manuelle d'un échantillon de pièces (Appelbaum et al., 2017; Jans et al., 2014). Cette évolution est aussi du côté de l'administration. Tax Administration 2024 indique que les administrations fiscales utilisent très largement les big data, l'intelligence artificielle et les croisements de données de tiers, avec un usage massif des appariements et des outils analytiques après dépôt des déclarations. Le standard de preuve attendu des entreprises s'élève donc rapidement, surtout quand le contrôle peut reconstituer les flux à partir de sources multiples et quasi simultanées (OECD, 2024; Aslett et al., 2024).

Dans un tel contexte, une entreprise exposée au redressement présente souvent trois traits. Le premier réside dans une gouvernance de données incomplète, avec des référentiels différents entre métiers. Le deuxième réside dans une automatisation partielle qui accélère la circulation des écritures tout en laissant subsister des zones manuelles peu tracées. Le troisième réside dans des modèles de détection ou de reporting dont l'explicabilité demeure faible, alors même que les décisions fiscales à fort enjeu appellent des modèles interprétables et une supervision de contrôle interne solide (Rudin, 2019; COSO, 2017).

Les études marocaines les plus récentes sur la digitalisation de l'audit et du système d'information fiscal vont dans cette direction. Elles montrent un effet positif de la dématérialisation sur l'efficacité du contrôle et sur la discipline déclarative, avec une condition forte qui tient à la qualité des procédures, à l'intégration des flux et à la capacité des équipes à

interpréter correctement les signaux numériques produits par les systèmes (Adaifi & Lakrarsi, 2025; Chami, 2022).

La logique de prévention du redressement prend alors une forme relationnelle autant qu'organisationnelle. Les dispositifs de conformité coopérative promus par l'OCDE montrent que la maîtrise du risque fiscal progresse quand l'entreprise construit un cadre de contrôle fiscal documenté, dialogue tôt avec l'administration sur ses zones sensibles et présente une preuve claire de son pilotage, ce qui transforme la transparence en vecteur de prévisibilité et de sécurité procédurale (OECD, 2016; DGI, 2024b). De même, quand le pouvoir de contrôle de l'administration monte avec la digitalisation, les croisements de données et l'e-facturation, une organisation dotée de procédures claires, de données fiables et d'un dialogue fiscal préventif se rapproche d'une zone de conformité stable. À l'inverse, une organisation fragmentée, peu documentée et tardive dans ses justifications glisse plus vite vers la reprise d'assiette et le contentieux, parce que la confiance procédurale y reste faible et que le contrôle y trouve plus de matière à reconstitution (Kirchler et al., 2008; Allouni & Saidi, 2025).

Les principales causes de redressement fiscal dans l'entreprise marocaine peuvent ainsi être regroupées en trois couches cohérentes. La première couche est documentaire et déclarative, avec des factures fragiles, des rapprochements incomplets, des écritures mal justifiées et des calendriers fiscaux mal sécurisés. La deuxième couche est technique, autour de la TVA, de l'IS, des prix de transfert et des retenues à la source. La troisième couche est organisationnelle, avec une gouvernance des données insuffisante, une coordination imparfaite entre métiers et une digitalisation partielle qui accélère les flux sans consolider la preuve (Zahraoui & Taacha, 2025; DGI, 2024a).

Dans cette perspective, le redressement apparaît moins comme un accident ponctuel que comme la traduction visible d'une accumulation de vulnérabilités. L'audit fiscal prend alors toute sa portée préventive, puisqu'il réordonne la preuve, hiérarchise les zones sensibles, renforce la qualité des données et rapproche la logique comptable de la logique fiscale, ce qui représente aujourd'hui la voie la plus solide de sécurisation dans un environnement marocain où la digitalisation du contrôle avance rapidement et où chaque incohérence laisse une trace de plus en plus lisible pour l'administration (Chadefaux, 1990, pp. 90-96; OECD, 2020).

3. Les bonnes pratiques de prévention

La prévention du redressement fiscal repose sur un ensemble de pratiques structurées que l'entreprise met en place pour sécuriser sa situation vis-à-vis de l'administration. Ces pratiques, loin de se limiter à une simple conformité déclarative, engagent une démarche proactive de maîtrise des risques, de fiabilisation de l'information comptable et de veille réglementaire permanente, comme le confirment plusieurs travaux récents en matière de conformité fiscale (Slemrod, 2019 ; OCDE, 2023).

3.1. Mise à jour régulière des obligations fiscales

Toute entreprise évolue dans un environnement fiscal en mutation constante, où les textes législatifs, les circulaires et les notes administratives modifient régulièrement les obligations auxquelles elle est soumise. La conformité fiscale, telle que la définissent Kirchler, Hoelzl et Wahl (2008, p. 211), suppose une adéquation permanente entre le comportement déclaratif de l'entreprise et les dispositions en vigueur. Or cette adéquation est impossible à maintenir sans un dispositif interne de veille réglementaire structuré et régulier. Au Maroc, les lois de finances successives introduisent chaque année des modifications substantielles portant sur les taux, les assiettes, les exonérations et les modalités déclaratives, ce qui impose aux entreprises un suivi méthodique de ces évolutions.

Brühne et Jacob (2022, p. 2870) montrent, à partir d'une enquête auprès de 42 experts en risque fiscal, que le risque de conformité constitue le premier risque identifié par les praticiens, loin

devant le risque financier ou le risque de réputation. Ce constat rejoint les observations de Slemrod (2019, p. 910), qui souligne que la complexité croissante des législations fiscales génère mécaniquement des erreurs involontaires chez des contribuables pourtant animés d'une volonté réelle de conformité. La mise à jour des obligations fiscales permet précisément de réduire cet écart entre la volonté de se conformer et la capacité effective de le faire. Luttmer et Singhal (2014, p. 152) ajoutent que la morale fiscale, entendue comme la motivation intrinsèque à payer ses impôts, dépend largement de la perception que le contribuable a de sa propre capacité à respecter la loi, ce qui renforce l'importance d'une veille accessible et actualisée.

Dans le contexte marocain, cette exigence se traduit concrètement par la nécessité de suivre les modifications apportées par chaque loi de finances au Code Général des Impôts. À titre d'exemple, la loi de finances 2024 a introduit des changements significatifs concernant les barèmes de l'impôt sur les sociétés et les seuils d'application de certaines exonérations en matière de TVA. Une entreprise marocaine qui négligerait de prendre connaissance de ces modifications s'exposerait à des erreurs déclaratives susceptibles de déclencher un redressement lors d'un contrôle ultérieur. La Direction Générale des Impôts (DGI) publie régulièrement des notes circulaires destinées à clarifier l'interprétation des nouvelles dispositions, et l'accès à ces documents constitue un élément fondamental de la veille fiscale (Direction Générale des Impôts, 2024).

Benzarti (2021, p. 60) estime que le coût de la conformité fiscale pèse lourdement sur les petites et moyennes entreprises, qui disposent rarement de départements fiscaux internes. Cette difficulté est amplifiée lorsque la législation évolue rapidement, car les coûts d'adaptation s'accumulent. Casares et García-Verdú (2020, p. 2574) confirment, dans une étude portant sur l'économie mexicaine, que la complexité administrative représente un frein majeur à la conformité volontaire. Des conclusions analogues se dessinent pour le Maroc, où le tissu économique est composé à plus de 95 % de PME-TPE dont les ressources humaines et techniques en matière fiscale restent limitées.

Le tableau ci-dessous synthétise les principales composantes d'un dispositif de veille fiscale en entreprise, telles qu'identifiées dans la littérature académique et les guides institutionnels.

Tableau 3 : Composantes d'un dispositif de veille fiscale en entreprise

Composante	Description	Fréquence recommandée
Suivi législatif	Analyse des lois de finances et textes réglementaires	Annuelle et à chaque publication
Veille circulaire	Lecture des notes circulaires et instructions administratives	Continue
Veille jurisprudentielle	Suivi des décisions des commissions et juridictions	Trimestrielle
Formation interne	Mise à niveau des équipes comptables et financières	Semestrielle
Consultation externe	Recours à des experts-comptables ou fiscalistes	Ponctuelle et annuelle

Source : Adapté de OCDE (2023), Tax Administration 2023, et IMF (2024), Essential Analytics for Compliance Risk Management.

Ce tableau met en évidence la pluralité des canaux que l'entreprise doit mobiliser simultanément pour garantir une mise à jour effective de ses obligations. La veille législative annuelle, si elle constitue le socle minimal, reste insuffisante sans un suivi des circulaires et de la jurisprudence, car l'interprétation administrative des textes peut modifier substantiellement la portée d'une disposition légale. L'OCDE (2023) insiste d'ailleurs sur le fait que les administrations fiscales les plus performantes investissent massivement dans la communication vers les contribuables, notamment par la diffusion de guides et de FAQ en ligne, afin de faciliter cette mise à jour.

L'approche du « cadre de contrôle fiscal » (Tax Control Framework), analysée par Siglé et al. (2022, p. 4), place la mise à jour des obligations fiscales au centre de la conformité volontaire. Ces auteurs démontrent empiriquement que les entreprises disposant d'un cadre de contrôle fiscal de qualité présentent des taux de conformité à la TVA significativement supérieurs. Toutefois, ils nuancent ce constat en montrant que l'effet du cadre de contrôle est modéré par la

stratégie fiscale adoptée par l'entreprise, ce qui signifie qu'un dispositif de veille, aussi performant soit-il, perd en efficacité lorsque l'entreprise adopte une stratégie fiscale agressive. Le cadre théorique de référence en matière de conformité fiscale reste le modèle de la « pente glissante » (Slippery Slope Framework) développé par Kirchler, Hoelzl et Wahl (2008). Ce modèle, représenté graphiquement par ses auteurs, illustre comment la conformité fiscale dépend simultanément de la confiance des contribuables dans l'administration et du pouvoir coercitif de cette dernière. Gangl et al. (2020, p. 102) confirment empiriquement, sur des données collectées en Autriche, en Finlande et en Hongrie, que le pouvoir légitime de l'administration renforce la confiance, tandis que le pouvoir coercitif l'érode. Pour une entreprise marocaine, cela signifie que sa capacité à rester informée des évolutions législatives conditionne la nature même de sa relation avec la DGI.

3.2. Fiabilisation des déclarations

La fiabilité des déclarations fiscales constitue un enjeu central de la prévention du redressement. Chaque déclaration déposée auprès de l'administration engage la responsabilité de l'entreprise et cristallise, pendant la période de prescription, un risque de contestation. Kleven et al. (2011, p. 653) ont démontré, à travers une expérimentation menée au Danemark sur un large échantillon de contribuables, que les erreurs déclaratives involontaires représentent une proportion significative de la non-conformité observée. Cette conclusion remet en perspective l'image du contribuable fraudeur volontaire et met en lumière l'importance des mécanismes de vérification internes à l'entreprise.

La fiabilisation des déclarations suppose en premier lieu une cohérence entre les données comptables et les montants reportés sur les formulaires fiscaux. Au Maroc, les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés doivent produire plusieurs déclarations périodiques, portant sur la TVA, les acomptes d'IS, la cotisation minimale, les retenues à la source et les droits d'enregistrement le cas échéant. L'absence de concordance entre ces différentes déclarations constitue l'un des signaux d'alerte les plus fréquemment exploités par l'administration lors de ses opérations de programmation des vérifications (Gheriss, 2007, p. 22). Ainsi, une entreprise qui déclare un chiffre d'affaires inférieur au total des bases taxables à la TVA génère un écart détectable par le recoupement informatique que la DGI opère systématiquement.

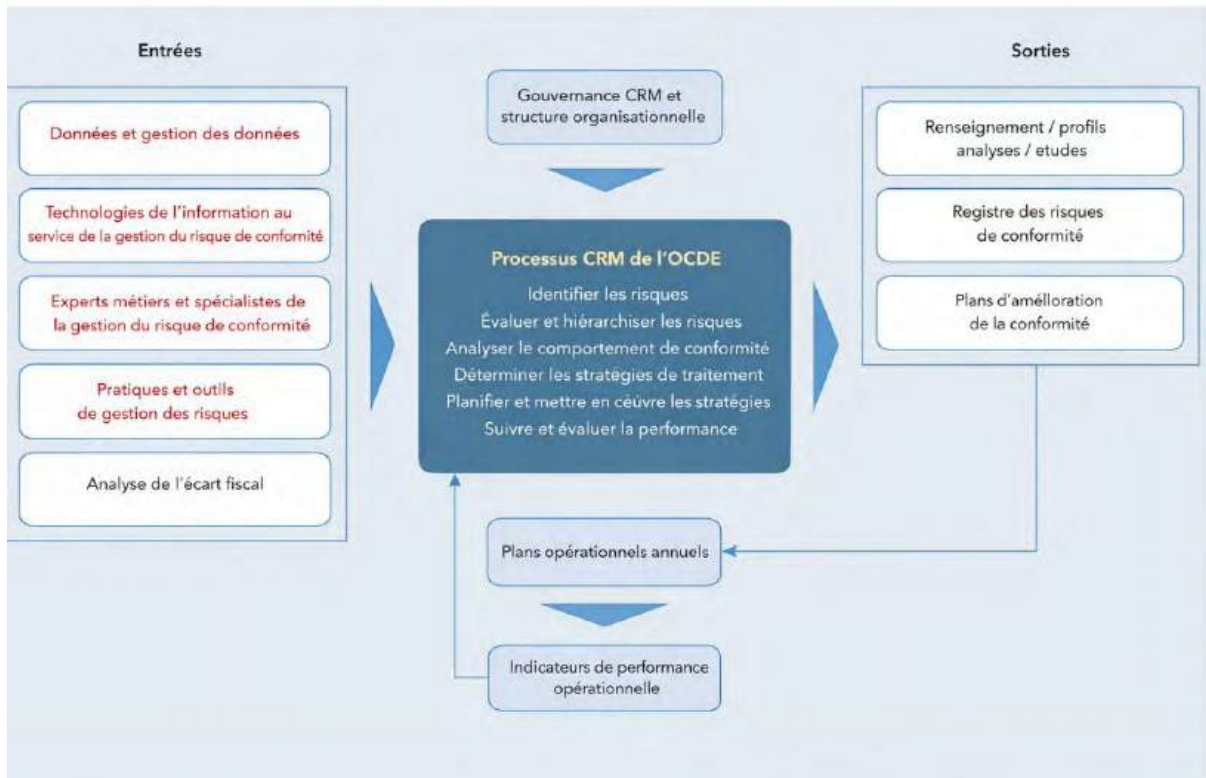
Nguyen (2022, p. 6) a mis en évidence, dans le cadre d'une étude empirique menée au Vietnam, que l'efficacité du contrôle interne exerce un impact positif direct sur la qualité de l'information financière, et par conséquent sur la fiabilité des déclarations fiscales. Ce résultat converge avec les conclusions du cadre COSO (2013), qui place les objectifs de conformité au même niveau que les objectifs opérationnels et de reporting dans l'architecture du contrôle interne. Pour autant, Nguyen observe également que l'intervention coercitive de l'administration fiscale produit un effet négatif sur l'efficacité du contrôle interne, ce qui suggère que la prévention par des mécanismes internes est préférable à la correction par des sanctions externes.

Kasper et Alm (2022, p. 89) apportent un éclairage complémentaire en montrant que l'audit fiscal produit un effet d'apprentissage mesurable sur la conformité post-contrôle. Les contribuables ayant fait l'objet d'un contrôle améliorent significativement la qualité de leurs déclarations ultérieures, ce qui plaide en faveur d'un audit interne préventif capable de reproduire cet effet d'apprentissage sans attendre l'intervention de l'administration. Fonseca et Grimshaw (2017, p. 218) prolongent cette réflexion en montrant que les mécanismes d'incitation douce (nudges) intégrés dans les formulaires préremplis améliorent la conformité déclarative, suggérant que la simplification des processus de déclaration joue un rôle déterminant.

Le cadre de gestion des risques de conformité (Compliance Risk Management Framework), tel qu'il a été formalisé par l'OCDE (2004) et actualisé dans ses publications ultérieures, fournit une représentation visuelle du processus cyclique par lequel une administration fiscale identifie,

évalue, traite et surveille les risques de non-conformité. La figure proposée par l'IMF (2024, p. 7) reprend ce cadre en y intégrant les intrants analytiques (données, renseignements, expertise sectorielle) et les extrants opérationnels (profils de risque, plans de conformité, sélection des dossiers à vérifier). Cette représentation éclaire la manière dont l'administration structure ses contrôles, et offre à l'entreprise une grille de lecture pour anticiper les critères susceptibles de déclencher une vérification.

Figure 1 : Cadre de gestion des risques de conformité (CRM Framework)



Source : Traduit de IMF (2024). Tax Administration: Essential Analytics for Compliance Risk Management. Technical Notes and Manuals, 2024(001), p. 7.

Concrètement, au Maroc, la DGI utilise un système de recoupement informatisé qui compare les données déclarées par l'entreprise avec celles fournies par ses partenaires commerciaux, les organismes publics et les institutions financières. Van Dijk et al. (2020, p. 4) ont montré expérimentalement que les déclarations préremplies et les mécanismes de confirmation d'exactitude influencent positivement la conformité. En l'absence de tels dispositifs au Maroc, la responsabilité de la vérification incombe intégralement à l'entreprise, qui doit mettre en place ses propres processus de rapprochement et de contrôle croisé.

Le tableau ci-dessous présente les principaux rapprochements recommandés pour assurer la fiabilité des déclarations fiscales dans le contexte marocain.

Le tableau 4 ci-dessous, illustre la diversité des points de contrôle que l'entreprise doit couvrir pour s'assurer de la cohérence de ses déclarations. Chaque rapprochement correspond à un risque spécifique que l'administration est susceptible de détecter lors d'un examen approfondi. Qi et Che Azmi (2021, p. 155) insistent sur le rôle de la facturation électronique dans l'amélioration de la traçabilité des opérations, un élément que le Maroc a commencé à intégrer dans sa feuille de route fiscale numérique. Yu, Zhang et Fang (2021) confirment par ailleurs que la transformation numérique des entreprises réduit significativement les pratiques d'évitement fiscal, en renforçant la transparence interne et la qualité de l'information financière.

Tableau 4 : Rapprochements comptables et fiscaux pour la fiabilisation des déclarations

Type de rapprochement	Objet du contrôle	Risque adressé
CA comptable / CA déclaré TVA	Concordance entre le chiffre d'affaires comptabilisé et les bases déclarées mensuellement à la TVA	Discordance détectable par recoupement DGI
Résultat comptable / Résultat fiscal	Passage du résultat comptable au résultat fiscal (réintégrations, déductions)	Erreurs de calcul de la base imposable IS
Charges déductibles / Justificatifs	Vérification que chaque charge déduite dispose d'une pièce justificative conforme	Rejet de charges en cas de contrôle
TVA collectée / TVA déductible	Contrôle de la régularité du droit à déduction et des prorata	Rappel de TVA et pénalités
Retenues à la source / Déclarations	Concordance entre les retenues opérées et les montants déclarés	Pénalités pour défaut de versement

Source : Adapté de Siglé, M., Goslinga, S., Speklé, R., & Weerakkody, V. (2022). Tax control and corporate VAT compliance. *Journal of International Accounting, Auditing and Taxation*, 49, 100612.

3.3. Conservation et classement des justificatifs

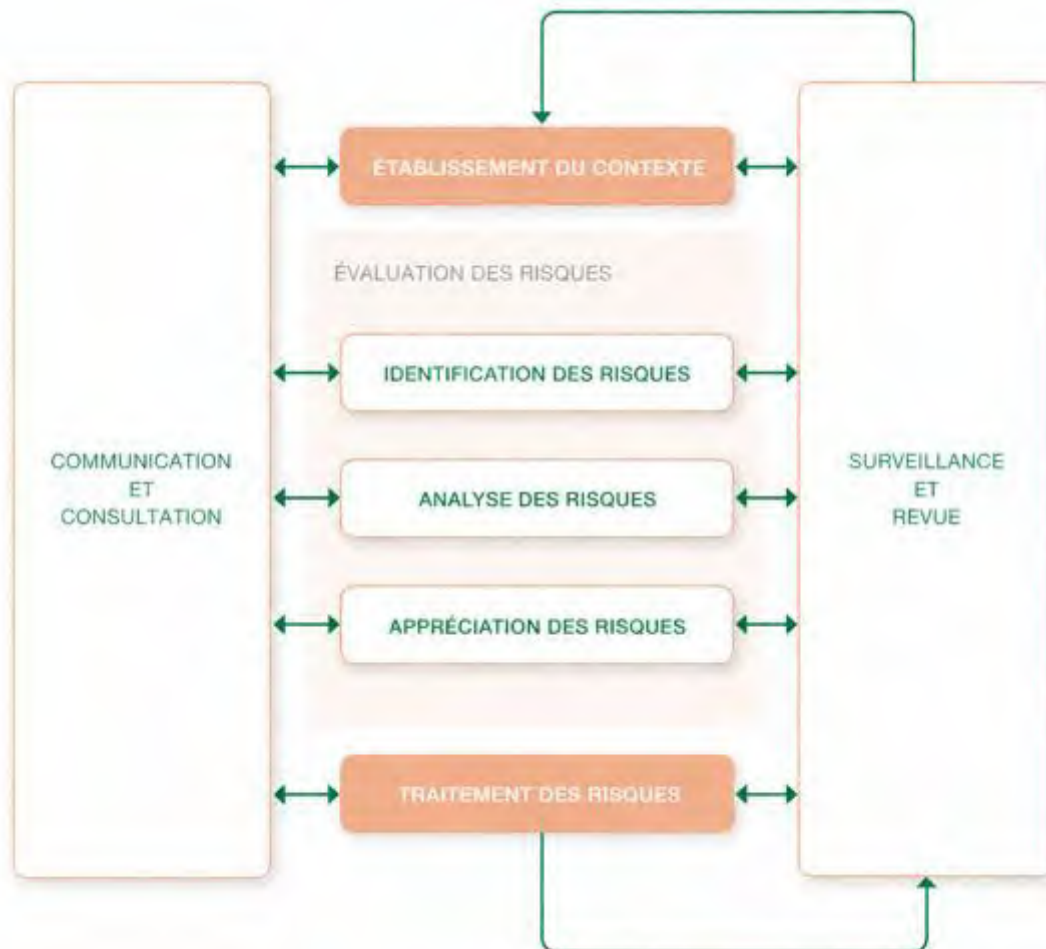
La conservation des pièces justificatives représente une obligation légale à laquelle l'entreprise marocaine est tenue en vertu des dispositions du Code Général des Impôts et du Code de Commerce. Au-delà de cette dimension juridique, elle constitue un outil de prévention essentiel, car la charge de la preuve incombe fréquemment à l'entreprise en cas de contestation par l'administration. Torgler (2007, p. 45) rappelle que la perception de la justice distributive et procédurale conditionne la coopération du contribuable, mais cette coopération suppose en amont la capacité matérielle de produire les éléments justificatifs demandés.

Au Maroc, le délai de prescription fiscale est de quatre ans en matière de droits communs, ce qui signifie que l'entreprise doit conserver l'intégralité de ses documents comptables et pièces justificatives pendant une période minimale équivalente. En pratique, les professionnels recommandent une conservation de dix ans pour couvrir les hypothèses de redressement portant sur des opérations complexes ou faisant l'objet de prescriptions spéciales. El Arabi et Seddik Seghir (2021, p. 52) observent que la gestion des pièces justificatives constitue l'un des points faibles les plus fréquemment relevés lors des audits fiscaux réalisés dans les entreprises marocaines, en raison d'un manque d'organisation documentaire et de l'absence de procédures formalisées d'archivage.

La qualité du classement des justificatifs dépasse la simple conservation physique ou numérique des documents. Duhoon et Singh (2023, p. 205) soulignent que l'asymétrie d'information entre l'entreprise et l'administration est amplifiée lorsque la documentation fiscale est insuffisante, car l'absence de preuves invite l'inspecteur vérificateur à reconstituer le résultat fiscal selon des méthodes forfaitaires souvent défavorables à l'entreprise. Gharrafi (2022, p. 112) confirme, dans le contexte des entreprises publiques marocaines, que l'audit interne contribue positivement à la structuration des archives documentaires, ce qui se traduit par une réduction des anomalies détectées lors des audits externes.

Le processus de gestion des risques formalisé par la norme ISO 31000:2018, tel qu'il est représenté par la figure diffusée par l'IEC (International Electrotechnical Commission, 2009) et reprise par l'ATAF (Chooi, 2020, p. 5), décrit un cycle articulé autour de cinq étapes principales, allant de l'identification des risques à leur traitement, en passant par l'analyse et l'évaluation. La conservation des justificatifs s'inscrit dans la phase de traitement du risque, dans la mesure où elle constitue la première ligne de défense de l'entreprise face à une contestation administrative. Ce schéma met en évidence le caractère itératif du processus, avec une boucle de surveillance et de révision qui renforce la discipline documentaire.

Figure 2 : Le processus de gestion des risques selon la norme ISO 31000:2018



Source : Traduit de IEC - International Electrotechnical Commission (2009), repris dans Chooi, Y. B. (2020). Integrated Approach to Compliance Risk Management by Tax Administrations. ATAF, p. 5.

Les entreprises marocaines qui font appel à des cabinets d'expertise comptable pour accompagner leurs obligations déclaratives bénéficient en général d'un meilleur classement documentaire, car ces professionnels imposent des procédures de collecte et de vérification des pièces. Seddik Seghir (1996, p. 78) avait déjà identifié, dans son mémoire fondateur sur l'audit fiscal au Maroc, que la qualité de l'archivage conditionne la capacité de l'auditeur à formuler une opinion fiable sur la situation fiscale de l'entreprise. Trois décennies plus tard, cette observation reste pleinement pertinente, même si les supports ont évolué du papier vers le numérique.

L'archivage numérique, bien qu'il facilite la recherche et la consultation des documents, soulève des questions spécifiques liées à l'intégrité des fichiers et à la valeur probante des copies numériques. L'OCDE (2023) observe que 95 % des administrations fiscales utilisent désormais des outils d'analyse de données pour exploiter les informations déclaratives, ce qui implique que l'administration dispose de capacités de recoupement considérablement renforcées. Face à cette réalité, l'entreprise qui conserve des justificatifs désorganisés, incomplets ou difficilement exploitables se trouve en position de faiblesse structurelle.

Le tableau ci-dessous résume les durées de conservation recommandées par type de document dans le cadre fiscal marocain.

Tableau 5 : Durées de conservation des documents fiscaux et comptables au Maroc

Type de document	Durée minimale légale	Durée recommandée en pratique
Factures de vente et d'achat	4 ans (prescription fiscale)	10 ans
Livres comptables	10 ans (Code de commerce)	10 ans
Déclarations fiscales et annexes	4 ans	10 ans
Relevés bancaires	5 ans	10 ans
Contrats et conventions	Variable selon la nature	10 ans après expiration
Documents relatifs aux immobilisations	Durée d'amortissement + 4 ans	Durée d'amortissement + 10 ans

Source : Adapté du Code Général des Impôts du Maroc et du Code de Commerce marocain, complété par les recommandations de El Arabi, A. & Seddik Seghir, R. (2021).

Ce tableau souligne l'écart entre les durées minimales imposées par la loi et les durées recommandées par la pratique professionnelle. Cet écart s'explique par le fait que certaines opérations, comme les amortissements sur longue période ou les provisions pour risques, peuvent faire l'objet de contestations bien au-delà du délai ordinaire de prescription. La prudence commande donc une conservation élargie, permettant à l'entreprise de reconstituer l'historique de ses décisions fiscales en toute circonstance.

3.4. Revue périodique des zones de risque

L'identification et le suivi des zones de risque fiscal constituent une démarche proactive qui va au-delà de la simple conformité déclarative. Il s'agit d'anticiper les domaines dans lesquels l'entreprise est le plus exposée à un redressement, en fonction de la nature de ses activités, de ses choix comptables et de son secteur d'intervention. Owusu et al. (2020, p. 3) soulignent que l'évaluation des risques fiscaux combine la probabilité de survenance d'un événement défavorable et la gravité de ses conséquences potentielles, une logique empruntée à la théorie du « processus parallèle étendu » (Extended Parallel Process Model) développée par Witte et al. (1994).

Au Maroc, les zones de risque les plus fréquemment identifiées lors des contrôles fiscaux portent sur la TVA (conditions de déductibilité, prorata de déduction, régularisations), les charges déductibles à l'IS (conditions de forme et de fond), les retenues à la source (honoraires, locations, prestations de services) et les prix de transfert pour les entreprises opérant au sein de groupes. La DGI utilise des monographies sectorielles qui établissent des ratios de référence par secteur d'activité, et tout écart significatif par rapport à ces ratios peut constituer un élément déclencheur d'une vérification. Lafram et Lamalem (2021, p. 30) relèvent que l'administration marocaine a considérablement renforcé ses capacités analytiques depuis 2012, grâce à la mise en place de plans stratégiques quinquennaux intégrant des outils de ciblage fondés sur l'analyse de données.

La revue périodique des zones de risque prend la forme d'une cartographie que l'entreprise actualise régulièrement, à l'image des pratiques recommandées par l'IMF (2022, p. 8) dans son guide technique sur la gestion des risques de conformité. Cette cartographie classe les risques selon une matrice combinant leur probabilité de survenance et leur impact financier potentiel. Murphy (2004, p. 192) insiste sur le fait que la confiance entre le contribuable et l'administration se construit progressivement, et qu'elle est fragilisée à chaque redressement perçu comme injustifié. La revue périodique permet à l'entreprise de réduire cette exposition en traitant les risques en amont.

La représentation multidimensionnelle du risque fiscal proposée par Brühne et Jacob (2022, p. 2868) identifie six composantes distinctes, à savoir le risque financier, le risque de réputation, le risque de conformité, le risque politique, le risque procédural et le risque stratégique. Cette décomposition, schématisée sous forme de diagramme dans leur article, offre une grille d'analyse que l'entreprise peut transposer à sa propre situation. Dans le contexte marocain, le risque de conformité et le risque procédural occupent une place prépondérante, car les erreurs

de forme (retard de dépôt, défaut de mention obligatoire) sont sanctionnées indépendamment de toute mauvaise foi.

La transposition de ce cadre analytique au contexte marocain met en évidence des zones de risque spécifiques. Widyasari et al. (2021, p. 575) montrent que le risque fiscal est positivement corrélé aux stratégies d'évitement adoptées par les entreprises, ce qui signifie que toute optimisation agressive accroît mécaniquement l'exposition au redressement. Challoumis (2023, p. 6) ajoute que la segmentation des contribuables selon leur profil de risque permet à l'administration d'orienter ses contrôles vers les dossiers présentant les caractéristiques les plus suspectes. Pour l'entreprise, la revue périodique des zones de risque offre la possibilité d'identifier et de corriger les pratiques qui la placeraient dans les segments à risque élevé.

Le tableau ci-dessous présente une matrice simplifiée d'évaluation des risques fiscaux, adaptée aux principales problématiques rencontrées par les entreprises marocaines.

Tableau 6: Matrice d'évaluation des risques fiscaux en entreprise marocaine

Zone de risque	Probabilité	Impact financier	Niveau de risque
Conditions de forme TVA	Élevée	Moyen	Élevé
Charges sans justificatifs	Moyenne	Élevé	Élevé
Retenues à la source	Élevée	Moyen	Élevé
Provisions non justifiées	Moyenne	Élevé	Élevé
Amortissements irréguliers	Faible	Moyen	Modéré
Prix de transfert	Moyenne (groupes)	Très élevé	Critique

Source : Adapté de Owusu, G. M. Y., Bekoe, R. A., Anokye, F. K., & Anyetei, L. (2020). Tax risk assessment, financial constraints and tax compliance. Cogent Business & Management, 9(1), 2150117 ; et Brühne, A. & Jacob, M. (2022).

Cette matrice illustre la hiérarchisation que l'entreprise peut opérer entre ses différentes expositions fiscales. Les zones à risque élevé ou critique appellent des mesures correctives immédiates, tandis que les zones à risque modéré justifient un suivi régulier dans le cadre d'un programme de revue périodique. Yang (2025, p. 5) confirme que l'utilisation d'algorithmes d'apprentissage automatique par les administrations fiscales permet désormais d'identifier les entreprises à risque avec une précision croissante, ce qui renforce la nécessité pour l'entreprise de conduire sa propre analyse de risque en amont.

3.5. Audit fiscal préventif avant contrôle

L'audit fiscal préventif constitue la pratique la plus aboutie en matière de prévention du redressement. Il s'agit d'un examen approfondi de la situation fiscale de l'entreprise, réalisé avant toute notification de vérification par l'administration, dans le but d'identifier les anomalies, de quantifier les risques financiers associés et de mettre en place des actions correctives. Seddik Seghir (1996, p. 82) qualifie cette démarche de « contrôle fiscal blanc », dans la mesure où elle reproduit les techniques et les investigations auxquelles procéderait un inspecteur vérificateur, sans les conséquences juridiques qui en découlent.

Batrancea et al. (2019, p. 5) apportent un éclairage empirique sur ce sujet en montrant, à partir d'un échantillon couvrant 44 pays, que la confiance dans les autorités fiscales et le pouvoir de ces dernières constituent des déterminants complémentaires de la conformité. L'audit préventif participe de cette dynamique, car il permet à l'entreprise de se présenter devant l'administration dans une position de conformité renforcée, réduisant ainsi l'intensité potentielle de la vérification. Kogler, Muehlbacher et Kirchler (2013, p. 7) précisent que les travailleurs indépendants, plus exposés au risque de non-conformité involontaire que les salariés, bénéficient particulièrement des dispositifs préventifs internes, une conclusion transposable aux PME marocaines dont la gestion fiscale repose souvent sur un nombre limité de personnes.

Le périmètre de l'audit fiscal préventif couvre l'ensemble des impôts auxquels l'entreprise est assujettie et porte sur la période ouverte à la prescription, soit les quatre derniers exercices fiscaux au Maroc. La mission inclut une vérification de la conformité formelle des déclarations,

un examen de la cohérence des données comptables avec les obligations fiscales, une analyse des options et des choix fiscaux effectués par l'entreprise, ainsi qu'une évaluation chiffrée des redressements potentiels. De Simone, Sansing et Seidman (2022, p. 2305) rappellent toutefois que les tests empiriques d'identification de l'évitement fiscal présentent des limites méthodologiques, ce qui suggère que l'audit préventif doit être conduit avec discernement, en évitant les généralisations hâtives fondées sur des indicateurs agrégés.

L'efficacité de l'audit fiscal préventif dépend en grande partie de la compétence des intervenants et de leur connaissance du cadre fiscal marocain. Duhoon et Singh (2023, p. 210) observent que la qualité de l'audit réduit significativement les pratiques d'évitement fiscal agressif, ce qui indique que le choix du professionnel chargé de la mission revêt une importance stratégique. Gharrafi (2022, p. 115) confirme cette analyse en montrant que, dans les entreprises publiques marocaines, l'existence d'une fonction d'audit interne est positivement corrélée à la prévention de la fraude, grâce à l'amélioration de la gouvernance et du contrôle interne.

La Commission européenne (2023, p. 12) souligne dans son guide sur la gestion des risques de conformité que les administrations fiscales les plus avancées encouragent désormais les entreprises à mettre en place leurs propres dispositifs de contrôle fiscal interne, dans le cadre de programmes de conformité coopérative (*cooperative compliance*). Au Maroc, bien que ce type de programme formel soit encore embryonnaire, le dispositif de catégorisation des entreprises mis en place par la DGI s'inscrit dans une logique similaire, en offrant aux entreprises jugées conformes des avantages en termes de célérité administrative et de traitement préférentiel. L'audit fiscal préventif constitue précisément l'outil qui permet à l'entreprise de démontrer sa conformité et de prétendre à ce statut.

Kasper et Alm (2022, p. 95) apportent une nuance importante en montrant que l'effet positif de l'audit sur la conformité tend à s'atténuer dans le temps si la démarche reste ponctuelle. Cette observation milite en faveur d'une approche récurrente, où l'audit préventif est intégré dans un calendrier régulier et articulé avec les autres pratiques de prévention décrites précédemment. La mise à jour des obligations, la fiabilisation des déclarations, la conservation des justificatifs et la revue des zones de risque alimentent l'audit préventif qui, à son tour, génère des recommandations visant à renforcer chacune de ces composantes. Torgler (2007, p. 52) considère que cette circularité vertueuse entre la prévention et le contrôle interne produit un effet cumulatif qui, sur le long terme, transforme la culture fiscale de l'entreprise et enracine des réflexes de conformité durables.

L'articulation entre ces cinq bonnes pratiques compose un dispositif intégré de prévention du redressement fiscal. La veille réglementaire garantit que l'entreprise reste informée de ses obligations. La fiabilisation des déclarations traduit cette connaissance en actes concrets et vérifiables. La conservation des justificatifs offre à l'entreprise les moyens de prouver sa bonne foi. La revue des zones de risque oriente les efforts vers les domaines les plus sensibles. L'audit préventif, enfin, synthétise l'ensemble de la démarche en une évaluation globale de la position fiscale de l'entreprise. Ensemble, ces pratiques forment un continuum qui réduit significativement la probabilité d'un redressement et, le cas échéant, en limite la portée financière et contentieuse.

4. L'audit fiscal comme mécanisme de sécurisation avant redressement

L'audit fiscal, lorsqu'il intervient en amont d'un éventuel contrôle administratif, se transforme en un véritable levier de sécurisation pour l'entreprise. En identifiant les failles et en quantifiant les expositions, il permet de corriger les anomalies avant que l'administration fiscale les détecte, réduisant ainsi la portée et la probabilité d'un redressement (Slemrod, 2019 ; OCDE, 2016).

4.1. La logique préventive de l'audit fiscal face au risque de redressement

La prévention du redressement fiscal repose sur une logique fondamentale selon laquelle la détection anticipée des erreurs coûte toujours moins cher que leur correction imposée par l'administration. Advani, Elming et Shaw (2023, p. 547) ont démontré, à partir d'un programme d'audit aléatoire portant sur plus de 53 000 déclarations fiscales au Royaume-Uni, que les contribuables ayant fait l'objet d'un contrôle augmentent significativement leurs obligations déclarées pendant les cinq années suivantes. Ce résultat révèle un effet d'apprentissage durable, dans la mesure où l'audit oblige l'entreprise à revoir ses pratiques déclaratives et à corriger ses erreurs structurelles. Villalón (2024, p. 3) prolonge cette analyse en distinguant les contribuables involontairement défaillants de ceux qui agissent délibérément, et montre que les premiers répondent beaucoup plus favorablement à l'intervention d'un audit, avec un rendement cumulé sur cinq ans représentant 340 % du montant initialement redressé.

Cette distinction entre non-conformité involontaire et évasion délibérée éclaire la pertinence de l'audit préventif pour les entreprises marocaines. La majorité des redressements constatés par la Direction Générale des Impôts (DGI) portent sur des erreurs de forme, des incohérences déclaratives ou des interprétations erronées de textes fiscaux, et relèvent donc davantage de la catégorie involontaire (Direction Générale des Impôts, 2024). Slemrod (2019, p. 920) observe, dans une synthèse de la littérature internationale, que les administrations fiscales tirent un bénéfice considérable du ciblage de cette catégorie de contribuables, car le coût par unité de recette supplémentaire est très inférieur à celui engendré par la poursuite des fraudeurs organisés.

Au Maroc, une entreprise commerciale de taille moyenne opérant dans le secteur de la distribution peut, par exemple, accumuler sur quatre exercices des écarts entre ses déclarations de TVA et son chiffre d'affaires comptabilisé, simplement en raison d'un décalage entre la date de facturation et la date d'exigibilité. Un audit fiscal préventif identifie ce type d'écart et permet à l'entreprise de procéder aux régularisations nécessaires avant qu'un inspecteur vérificateur les exploite. Kasper et Alm (2022, p. 90) confirment que l'audit produit un effet correctif immédiat sur le comportement déclaratif, tout en soulignant que cet effet tend à s'atténuer au fil du temps en l'absence de suivi régulier, ce qui plaide en faveur d'une récurrence de la démarche préventive.

L'approche théorique classique d'Allingham et Sandmo (1972, p. 325) modélisait le comportement fiscal comme un arbitrage rationnel entre le gain espéré de la fraude et le risque de sanction. Ce cadre a profondément influencé les politiques d'audit pendant des décennies. Torgler (2007, p. 48) a cependant montré que cette vision purement économique sous-estime la dimension psychologique de la conformité, car de nombreux contribuables respectent la loi par conviction morale plutôt que par crainte de la sanction. L'audit préventif s'inscrit dans cette perspective enrichie, en renforçant la confiance de l'entreprise dans sa propre conformité et en dissipant les incertitudes qui pourraient autrement la conduire à des comportements défensifs ou excessivement prudents.

Le modèle de la « pente glissante » développé par Kirchler, Hoelzl et Wahl (2008, p. 212) formalise cette articulation entre la confiance et le pouvoir dans la détermination du niveau de conformité fiscale. Cette modélisation trouve une résonance particulière dans le contexte marocain, où la DGI a amorcé depuis 2012 une stratégie visant à renforcer la conformité volontaire par la simplification des procédures et la digitalisation des échanges. Lafram et Lamalem (2021, p. 32) observent que les plans stratégiques quinquennaux de la DGI intègrent progressivement une logique de partenariat avec le contribuable, en complément de l'approche répressive traditionnelle. L'audit fiscal préventif se positionne exactement à cette intersection, en offrant à l'entreprise un outil de démonstration de sa bonne foi qui facilite le dialogue avec l'administration.

Le tableau ci-dessous synthétise les effets comparés de l'audit préventif et de l'audit imposé par l'administration sur le comportement fiscal de l'entreprise, tels que documentés dans la littérature récente.

Tableau 7 : Effets comparés de l'audit préventif et du contrôle fiscal administratif sur la conformité

<i>Dimension</i>	<i>Audit fiscal préventif</i>	<i>Contrôle fiscal administratif</i>
Moment d'intervention	Avant toute notification, à l'initiative de l'entreprise	Après notification par l'administration
Objectif principal	Identification et correction anticipée des anomalies	Vérification de la conformité et recouvrement
Effet sur la conformité future	Durable avec suivi régulier (Kasper & Alm, 2022)	Positif mais déclinant dans le temps (Advani et al., 2023)
Impact financier	Coût de la mission, compensé par l'évitement des sanctions	Redressement, pénalités, intérêts de retard
Relation avec l'administration	Renforcement de la confiance (Gangl et al., 2015)	Potentiellement conflictuelle
Portée corrective	Correction des pratiques, amélioration des procédures internes	Correction ponctuelle, risque de récidive

Source : Synthèse de l'auteur à partir de Advani, A., Elming, W., & Shaw, J. (2023). The dynamic effects of tax audits. The Review of Economics and Statistics, 105(3), 545-561 ; et Kasper, M. & Alm, J. (2022). Audits, audit effectiveness, and post-audit tax compliance. Journal of Economic Behavior & Organization, 195, 87-102.

Ce tableau met en évidence les avantages structurels de l'audit préventif par rapport au contrôle subi. La dimension temporelle se révèle déterminante, car l'intervention en amont permet à l'entreprise de corriger ses anomalies dans des conditions sereines, en dehors de la pression procédurale qui accompagne une vérification de comptabilité. Benzarti (2021, p. 62) estime par ailleurs que le coût de la conformité fiscale reste significatif pour les petites structures, ce qui renforce l'intérêt d'un audit ciblé permettant de concentrer les ressources de vérification sur les zones de risque les plus critiques.

L'OCDE (2023) relève que 95 % des administrations fiscales utilisent désormais des outils d'analyse de données pour orienter leurs programmes de vérification, ce qui signifie que les entreprises présentant des incohérences récurrentes sont identifiées avec une précision croissante. Al-Tae et Flayyih (2023, p. 5) montrent que l'audit interne électronique, fondé sur la gouvernance des technologies de l'information, réduit les risques d'erreur et améliore la précision du reporting fiscal. Pour une entreprise marocaine opérant dans le secteur industriel, où les enjeux de TVA à l'importation et de crédits de taxe sont significatifs, cette capacité d'auto-diagnostic représente un avantage compétitif réel face à des contrôles de plus en plus sophistiqués.

Batrancea et al. (2019, p. 8), dans une étude couvrant 44 pays, confirment que la confiance et le pouvoir exercent des effets complémentaires sur la conformité fiscale, mais que leur interaction varie selon les contextes culturels et institutionnels. Dans les économies où l'administration fiscale est perçue comme équitable et transparente, la confiance prédomine comme déterminant de la conformité. À l'inverse, dans les contextes où la relation administration-contribuable reste empreinte de méfiance, le pouvoir coercitif joue un rôle plus marqué. Le Maroc se situe à un stade intermédiaire de cette évolution, où la modernisation de la DGI coexiste avec des pratiques de contrôle héritées d'une tradition centralisée, ce qui confère à l'audit fiscal préventif un rôle de passerelle entre ces deux logiques.

4.2. Le cadre opérationnel de sécurisation par l'audit fiscal

La sécurisation fiscale par l'audit préventif se déploie selon un cadre opérationnel structuré, qui articule la connaissance de l'entreprise, l'identification des zones de risque, la vérification détaillée des opérations et la formulation de recommandations correctives. Seddik Seghir (1996, p. 84) décrivait déjà cette démarche comme un « contrôle fiscal blanc » reproduisant les techniques d'un inspecteur vérificateur sans les conséquences juridiques attachées au contrôle

officiel. Cette métaphore conserve toute sa pertinence trois décennies plus tard, enrichie par les apports de la gestion moderne des risques.

Le cadre de gestion des risques de conformité (Compliance Risk Management Framework), formalisé par l'OCDE (2004) et continuellement actualisé dans ses publications ultérieures, fournit une architecture de référence que l'entreprise peut transposer à sa propre démarche d'audit interne. L'IMF (2022, p. 6) décrit ce cadre comme un processus cyclique comprenant cinq étapes interdépendantes, depuis l'identification des risques jusqu'à l'évaluation de l'efficacité des traitements appliqués. La Commission européenne (2023, p. 10) ajoute que ce cycle doit être alimenté en continu par des données internes et externes, ce qui implique une interconnexion entre les systèmes d'information comptable et les dispositifs de veille fiscale.

Au Maroc, l'application opérationnelle de cette démarche suppose une adaptation aux spécificités du système fiscal national. L'auditeur examine en priorité les domaines où l'écart entre la pratique de l'entreprise et les exigences réglementaires est le plus probable. El Arabi et Seddik Seghir (2021, p. 55) identifient la TVA, les charges déductibles et les retenues à la source comme les trois premières zones de risque dans les PME marocaines, en raison de la complexité des règles applicables et de la fréquence des erreurs constatées lors des contrôles. Concrètement, une société de services basée à Casablanca qui verse des honoraires à des prestataires étrangers doit appliquer une retenue à la source conformément aux conventions fiscales applicables, et toute omission de cette retenue expose l'entreprise à un rappel majoré de pénalités de 10 % et d'intérêts de retard.

La qualité du cadre de contrôle fiscal interne (Tax Control Framework) conditionne directement l'efficacité de la sécurisation. Siglé et al. (2022, p. 6) ont démontré empiriquement, sur un échantillon d'entreprises néerlandaises, que la qualité de ce cadre est positivement associée à la conformité en matière de TVA, à condition que la stratégie fiscale de l'entreprise soit elle-même orientée vers le respect de la lettre et de l'esprit de la loi. Eberhartinger et Zieser (2021, p. 190) complètent cette analyse en montrant que les entreprises participant à des programmes de conformité coopérative en Autriche perçoivent une réduction de leur risque fiscal et de leurs coûts de conformité, deux bénéfices directement transposables à l'audit préventif réalisé en dehors de tout programme formel.

Le processus de sécurisation aboutit à la production d'un rapport d'audit fiscal qui quantifie les risques identifiés, hiérarchise les recommandations et propose un plan d'action correctif. Brühne et Jacob (2022, p. 2872) soulignent que la gestion du risque fiscal en entreprise repose sur une articulation entre six composantes distinctes, dont le risque de conformité, le risque financier et le risque de réputation. Le rapport d'audit doit couvrir l'ensemble de ces dimensions pour fournir à la direction une vision complète de l'exposition fiscale et des mesures à prendre.

Le tableau ci-dessous présente les principales étapes du processus de sécurisation fiscale par l'audit préventif, en mettant en correspondance les actions de l'auditeur avec les risques adressés et les livrables attendus.

Tableau 8 : Processus de sécurisation fiscale par l'audit préventif

<i>Étape</i>	<i>Actions de l'auditeur</i>	<i>Risques adressés</i>	<i>Livrables</i>
Prise de connaissance	Analyse du secteur, du régime fiscal, des options retenues	Risque de méconnaissance du cadre applicable	Note de synthèse sur l'environnement fiscal
Cartographie des risques	Identification et hiérarchisation des zones de risque par impôt	Tous risques fiscaux	Matrice de risques classée par probabilité et impact
Vérification approfondie	Rapprochements, tests de conformité, examen des pièces	Risque de conformité, risque financier	Fiches d'anomalies et estimations chiffrées
Recommandations	Formulation de corrections et d'améliorations procédurales	Risque procédural, risque stratégique	Rapport final avec plan d'action priorisé

Source : Adapté de OCDE (2013). Co-operative Compliance: A Framework. OECD Publishing, Paris ; et Brühne, A. & Jacob, M. (2022). Defining and Managing Corporate Tax Risk. Contemporary Accounting Research, 39(4), p. 2868.

Ce processus structuré offre à l'entreprise un cadre méthodique permettant de transformer une exposition fiscale latente en un ensemble de risques identifiés, quantifiés et traités. Owusu et al. (2020, p. 5) rappellent que l'évaluation du risque fiscal combine la probabilité de survenance d'un événement défavorable et la gravité de ses conséquences, une logique directement issue des modèles de gestion des risques empruntés au secteur financier. L'audit préventif transpose cette logique au domaine fiscal en fournissant à l'entreprise une estimation chiffrée de son exposition potentielle en cas de vérification.

De Widt, Oats et Mulligan (2019, p. 42) analysent le programme américain de « Compliance Assurance Process » (CAP) et montrent que la coopération en temps réel entre l'entreprise et l'administration permet une résolution anticipée des incertitudes fiscales, réduisant significativement le volume de contentieux post-contrôle. Goslinga, Siglé et Veldhuizen (2019, p. 48) précisent, à partir de données collectées aux Pays-Bas, que les entreprises disposant d'un cadre de contrôle fiscal formel perçoivent une certitude accrue quant à leur position fiscale, ce qui diminue leur propension à adopter des stratégies d'optimisation agressives. La transposition de ces résultats au contexte marocain suggère que l'instauration d'un audit fiscal périodique permettrait aux entreprises de stabiliser leur relation avec la DGI et de réduire les coûts liés aux aléas du contrôle.

4.3. L'audit fiscal préventif et le renforcement de la position de l'entreprise face à l'administration

L'audit fiscal préventif produit des effets qui dépassent la seule correction des anomalies déclaratives. Il renforce structurellement la position de l'entreprise dans sa relation avec l'administration fiscale, en lui conférant une capacité de réponse et de défense considérablement améliorée en cas de notification de vérification. Murphy (2004, p. 195) a mis en évidence que la confiance entre le contribuable et l'autorité fiscale conditionne le niveau de coopération dans le cadre du contrôle. Luttmer et Singhal (2014, p. 155) précisent que cette confiance se construit réciproquement, ce qui implique que l'entreprise doit être en mesure de démontrer la rigueur de sa gestion fiscale pour obtenir un traitement coopératif de la part de l'administration.

L'OCDE (2013, p. 28) a formalisé cette dynamique à travers le concept de « conformité coopérative » (cooperative compliance), fondé sur l'échange de transparence contre la certitude juridique. Dans les pays ayant adopté ce modèle, les entreprises qui disposent d'un cadre de contrôle fiscal solide et qui font preuve de transparence bénéficient d'audits allégés et d'une résolution accélérée de leurs questions fiscales. Eberhartinger et Zieser (2021, p. 195) confirment, à partir de l'expérience autrichienne du « monitoring horizontal », que les entreprises participantes perçoivent une diminution de leur incertitude fiscale et une amélioration de la qualité de leur relation avec l'administration.

Au Maroc, le dispositif de catégorisation des entreprises mis en place conjointement par la DGI et l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) illustre cette logique de réciprocité. Les entreprises classées dans la catégorie A bénéficient d'un traitement préférentiel en matière de remboursement de TVA, de célérité administrative et de réduction des contrôles physiques. Ce classement suppose que l'entreprise démontre un historique de conformité fiscale irréprochable. L'audit fiscal préventif constitue précisément l'instrument qui permet de maintenir ce niveau de conformité et de prévenir les incidents susceptibles de remettre en cause le statut de l'entreprise catégorisée.

Gharrafi (2022, p. 118) observe, dans le contexte des entreprises publiques marocaines, que l'audit interne contribue positivement à la prévention de la fraude et au renforcement de la gouvernance. Ses résultats, bien qu'ils portent sur l'audit interne au sens large, sont directement transposables à l'audit fiscal dans la mesure où les mécanismes de détection et de prévention empruntent les mêmes ressorts méthodologiques. Duhoon et Singh (2023, p. 210) convergent vers une conclusion similaire en montrant que la qualité de l'audit externe réduit les pratiques

d'évitement fiscal agressif, ce qui renforce indirectement la position de l'entreprise face à l'administration en limitant les zones de contestation.

La force de l'audit préventif réside également dans la documentation qu'il produit. Le rapport d'audit, les fiches d'anomalies, les estimations chiffrées et les preuves de mise en œuvre des recommandations constituent un dossier de défense que l'entreprise peut opposer à l'inspecteur vérificateur en cas de contrôle ultérieur. De Simone, Sansing et Seidman (2022, p. 2310) rappellent les limites méthodologiques des tests empiriques utilisés par les administrations pour détecter l'évitement fiscal, ce qui signifie qu'une entreprise rigoureusement documentée dispose d'arguments tangibles pour contester les reconstitutions forfaitaires auxquelles l'administration pourrait procéder.

Les travaux d'Advani, Elming et Shaw (2023, p. 550) s'accompagnent d'une représentation graphique des effets dynamiques de l'audit sur les obligations fiscales déclarées, montrant une augmentation significative et persistante dans les cinq années suivant le contrôle. Ouyang (2022, p. 4) souligne que la compétence des personnels financiers conditionne la qualité de la gestion du risque fiscal en entreprise. La formation continue des équipes comptables aux évolutions réglementaires et la sensibilisation des dirigeants aux enjeux de la conformité contribuent à enraciner une culture de prévention fiscale. Challoumis (2023, p. 8) complète cette analyse en montrant que la segmentation des contribuables par profil de risque permet à l'administration de concentrer ses ressources sur les dossiers les plus exposés. Pour l'entreprise, cette segmentation signifie que l'adoption d'un comportement fiscal exemplaire, attesté par un audit préventif régulier, réduit mécaniquement sa probabilité d'être sélectionnée pour un contrôle.

Le tableau ci-dessous présente les bénéfices tangibles de l'audit fiscal préventif pour l'entreprise marocaine, classés par nature d'impact.

Tableau 9 : Bénéfices de l'audit fiscal préventif pour l'entreprise marocaine

Nature du bénéfice	Description	Fondement académique
Financier	Évitement des pénalités, majorations et intérêts de retard	Kasper & Alm (2022) ; Benzarti (2021)
Juridique	Renforcement de la position de défense en cas de contrôle ultérieur	De Simone, Sansing & Seidman (2022)
Organisationnel	Amélioration des procédures internes et du contrôle interne fiscal	Siglé et al. (2022) ; Gharrafi (2022)
Réputationnel	Préservation de l'image de l'entreprise auprès des partenaires et de l'administration	Brühne & Jacob (2022)
Stratégique	Accès ou maintien du statut d'entreprise catégorisée	DGI (2024) ; OCDE (2013)
Comportemental	Ancrage d'une culture de conformité fiscale durable dans l'entreprise	Torgler (2007) ; Advani et al. (2023)

Source : Synthèse de l'auteur à partir des travaux cités.

Ce tableau illustre la diversité des retombées positives de l'audit fiscal préventif, qui se manifestent à plusieurs niveaux de l'organisation. Yang (2025, p. 7) confirme que les administrations fiscales recourent désormais à des algorithmes d'apprentissage automatique pour identifier les entreprises à risque, ce qui accroît la capacité de détection et renforce l'intérêt pour l'entreprise de disposer d'une situation fiscale assainie. Widyasari et al. (2021, p. 578) ajoutent que le risque fiscal est positivement corrélé aux stratégies d'évitement, signifiant que toute pratique agressive non détectée et corrigée à temps se transforme en exposition majeure lors d'un contrôle.

La France a instauré en 2021 l'Examen de Conformité Fiscale (ECF), un dispositif contractuel par lequel un prestataire vérifie dix points clés de la situation fiscale de l'entreprise et transmet un compte rendu de mission à l'administration (Décret n° 2021-25 du 13 janvier 2021). Ce

mécanisme illustre la tendance internationale à institutionnaliser l'audit fiscal préventif comme outil de sécurisation reconnu par l'administration elle-même. Le Maroc pourrait s'inspirer de cette expérience pour formaliser un dispositif analogue, en articulant l'audit préventif avec le système de catégorisation existant et en offrant aux entreprises auditées des garanties en termes de ciblage des contrôles.

L'audit fiscal préventif se positionne ainsi comme le mécanisme le plus complet de sécurisation de l'entreprise face au redressement. En combinant la détection anticipée des anomalies, le renforcement du contrôle interne fiscal et la constitution d'un dossier de preuve exploitable en cas de vérification, il agit simultanément sur la réduction de la probabilité du redressement et sur la limitation de ses conséquences financières. Beck et Lisowsky (2014, p. 875) avaient montré que l'incertitude fiscale pousse les entreprises vers des audits volontaires en temps réel, confirmant que la recherche de certitude constitue un moteur puissant de la démarche préventive. Strauss, Fru et Sobhee (2020, p. 400) complètent cette perspective en soulignant que l'alignement des outils d'audit sur l'environnement fiscal numérique constitue un levier essentiel de modernisation de la sécurisation fiscale.

L'entreprise marocaine qui intègre l'audit fiscal préventif dans sa gouvernance transforme ainsi sa posture face à l'administration, passant d'une position réactive à une stratégie proactive de maîtrise de ses obligations. Kleven et al. (2011, p. 660) avaient démontré, dans un contexte expérimental danois, que les contribuables respectent davantage leurs obligations lorsque l'administration dispose d'informations tierces sur leurs revenus. Par analogie, l'audit préventif fournit à l'entreprise elle-même ces informations de référence, lui permettant d'évaluer sa propre conformité avec le même degré d'exigence que celui qu'appliquerait un inspecteur vérificateur. La sécurisation fiscale cesse alors d'être un objectif abstrait pour devenir une réalité mesurable et documentée.

Björklund Larsen et Oats (2019, p. 78) rappellent que les programmes de conformité coopérative diffèrent selon les pays en termes de critères d'éligibilité, de base juridique et de périmètre d'application. Cette diversité témoigne du fait que la sécurisation fiscale par l'audit préventif constitue un phénomène en évolution constante, qui s'enrichit des expériences comparées et des innovations institutionnelles. Le Maroc, en s'appuyant sur le dispositif de catégorisation et sur les acquis de sa modernisation administrative, dispose d'un socle favorable au déploiement d'un modèle propre d'audit fiscal préventif institutionnalisé. L'enjeu, pour les entreprises marocaines de toutes tailles, consiste à intégrer cette démarche dans leur gouvernance courante, en la considérant comme un investissement dans la stabilité fiscale plutôt que comme un coût supplémentaire de conformité. Boufounou et al. (2024, p. 5) confirment que le renforcement des mécanismes de contrôle interne, y compris dans le domaine fiscal, contribue directement à la stabilité financière de l'organisation et à la réduction des risques d'irrégularité.

5. L'audit fiscal et la relation de confiance avec l'administration fiscale

La relation entre l'entreprise et l'administration fiscale oscille entre la contrainte réglementaire et la coopération volontaire. L'audit fiscal, en structurant la démarche de conformité de l'entreprise, agit comme un catalyseur de cette relation en instaurant un cadre de transparence propice à la construction d'une confiance réciproque et durable, fondement d'une sécurité fiscale partagée (OCDE, 2022 ; Kirchler, 2007).

5.1. Les fondements théoriques de la confiance dans la relation fiscale

La confiance entre le contribuable et l'administration fiscale constitue un déterminant majeur de la conformité volontaire, comme l'ont établi plusieurs décennies de recherche en psychologie économique et en science fiscale. Feld et Frey (2002, p. 90) ont proposé une conception de la relation fiscale fondée sur un « contrat psychologique » implicite, selon lequel le contribuable

accepte de déclarer fidèlement ses revenus à condition que l'administration le traite avec respect et équité. Cette perspective s'éloigne radicalement du modèle classique d'Allingham et Sandmo (1972), qui réduisait le comportement fiscal à un calcul rationnel opposant le gain de la fraude au risque de sanction. Torgler (2003, p. 125) a enrichi cette analyse en montrant que la « morale fiscale », entendue comme la motivation intrinsèque à payer l'impôt, dépend fortement du degré de confiance que les citoyens accordent aux institutions gouvernementales.

Le cadre intégrateur le plus influent reste le modèle de la « pente glissante » (Slippery Slope Framework) développé par Kirchler, Hoelzl et Wahl (2008, p. 212), qui articule deux dimensions complémentaires de la conformité fiscale. La première dimension, la confiance, engendre une conformité volontaire, motivée par la conviction que l'impôt finance des biens publics légitimes. La seconde dimension, le pouvoir de l'administration, produit une conformité forcée, fondée sur la crainte de la détection et de la sanction. L'originalité de ce modèle tient à l'interaction dynamique entre ces deux forces, car un renforcement excessif du pouvoir coercitif peut éroder la confiance et réduire paradoxalement la conformité globale (Feld & Frey, 2007, p. 110).

Gangl, Hofmann et Kirchler (2015, p. 17) ont prolongé cette réflexion en proposant une version étendue du modèle qui distingue le pouvoir coercitif du pouvoir légitime, et la confiance raisonnée de la confiance implicite. La représentation graphique de ce modèle étendu montre comment ces quatre dimensions interagissent pour créer différents « climats d'interaction » entre le contribuable et l'administration, allant d'un climat antagoniste à un climat de confiance et de service. Hofmann et al. (2014, p. 295) ont testé expérimentalement ces interactions et observé que la combinaison du pouvoir légitime et de la confiance raisonnée produit les niveaux de conformité les plus élevés, tandis que le recours isolé au pouvoir coercitif génère des effets ambigus voire contre-productifs.

Kogler et al. (2022, p. 370) ont confirmé à grande échelle, sur un échantillon de 14 509 participants répartis dans 44 pays, que les perceptions de confiance et de pouvoir sont significativement associées à la conformité fiscale mesurée par les estimations de l'économie informelle. Leurs résultats renforcent la validité interculturelle du modèle et montrent que les pays où la confiance dans l'administration est élevée présentent des taux d'informalité plus faibles. Pour le Maroc, cette observation revêt une importance particulière, car la DGI a inscrit dans son plan stratégique 2024-2028 l'objectif explicite de « renforcer les relations de confiance et promouvoir le civisme fiscal » (Direction Générale des Impôts, 2024), reconnaissant ainsi le rôle central de la confiance dans la mobilisation des recettes.

L'audit fiscal préventif intervient dans cette dynamique comme un instrument de construction de confiance bidirectionnel. Du côté de l'entreprise, il permet de dissiper les incertitudes sur sa propre conformité et de développer une assurance documentée face à l'administration. Du côté de l'administration, il signale la volonté de l'entreprise de respecter ses obligations, ce qui peut orienter le traitement réservé à cette entreprise vers une logique de coopération plutôt que de confrontation. Luttmer et Singhal (2014, p. 155) soulignent que la morale fiscale est un construit social qui se renforce au contact d'institutions perçues comme justes et transparentes, ce qui signifie que l'audit préventif, en améliorant la perception de justice, contribue indirectement à élever le niveau général de conformité.

Le tableau ci-dessous résume les principaux déterminants de la confiance fiscale identifiés dans la littérature, en les classant selon leur nature et leur effet sur la conformité.

Tableau 10 : Déterminants de la confiance fiscale et effets sur la conformité

<i>Déterminant</i>	<i>Nature et mécanisme</i>	<i>Effet sur la conformité</i>
Justice procédurale	Perception que les procédures de l'administration sont équitables et cohérentes	Renforce la confiance raisonnée et la conformité volontaire (Siglé et al., 2022)
Transparence administrative	Clarté et accessibilité des règles, des procédures et des décisions	Améliore la qualité de la relation contribuable-administration (OCDE, 2022)
Qualité des services fiscaux	Efficacité des plateformes numériques, assistance aux contribuables, délais de traitement	Augmente la confiance implicite dans l'institution fiscale (OCDE, 2023)
Justice distributive	Perception que la charge fiscale est répartie équitablement entre les contribuables	Influence la morale fiscale et la conformité volontaire (Torgler, 2007)
Pouvoir légitime	Capacité de l'administration à faire respecter la loi de manière transparente et proportionnée	Renforce la confiance et réduit l'évasion (Gangl et al., 2015)
Cadre de contrôle fiscal interne	Dispositif interne de l'entreprise garantissant l'exactitude des déclarations	Facilite la transparence et améliore la relation avec l'administration (OCDE, 2016)

Source : Synthèse de l'auteur à partir de Siglé, M. et al. (2022), OCDE (2022), Gangl, K. et al. (2015) et Torgler, B. (2007).

Ce tableau illustre la multiplicité des leviers sur lesquels l'entreprise et l'administration peuvent agir pour construire une relation de confiance. La justice procédurale et la transparence occupent une place centrale, car elles conditionnent la perception de légitimité de l'action administrative. Dularif et Rustiarini (2022, p. 1088) confirment, dans une revue systématique de la littérature, que les approches fondées sur la confiance sont significativement plus efficaces que les seules mesures coercitives pour améliorer la conformité à long terme.

Gangl et al. (2020, p. 105) ont testé empiriquement le modèle étendu de la pente glissante en Autriche, en Finlande et en Hongrie, et leurs résultats montrent que le pouvoir légitime renforce la confiance raisonnée, tandis que le pouvoir coercitif l'affaiblit. Cette observation a des implications directes pour la stratégie de l'administration marocaine, car elle suggère que la modernisation des outils de contrôle (data mining, recoupement informatisé) doit être accompagnée d'un renforcement parallèle des mécanismes de transparence et de dialogue, sous peine de produire un effet de méfiance chez les contribuables de bonne foi. L'audit fiscal préventif offre précisément ce mécanisme de rééquilibrage, en permettant à l'entreprise de s'auto-évaluer et de corriger ses erreurs dans un cadre bienveillant, avant toute intervention de l'administration.

Beck et Lisowsky (2014, p. 880) ont montré que l'incertitude fiscale pousse les entreprises vers des audits volontaires en temps réel, car la recherche de certitude représente un moteur puissant de la démarche préventive. Au Maroc, une entreprise exportatrice confrontée à des questions complexes de TVA à l'exportation et de crédits de taxe bénéficierait considérablement d'un audit préventif qui clarifie sa position avant tout échange avec l'administration. Cette clarification préalable transforme la relation avec la DGI, car elle permet à l'entreprise d'entrer dans le dialogue avec des arguments documentés et une compréhension approfondie de sa propre situation.

5.2. L'audit fiscal comme vecteur de transparence et de coopération

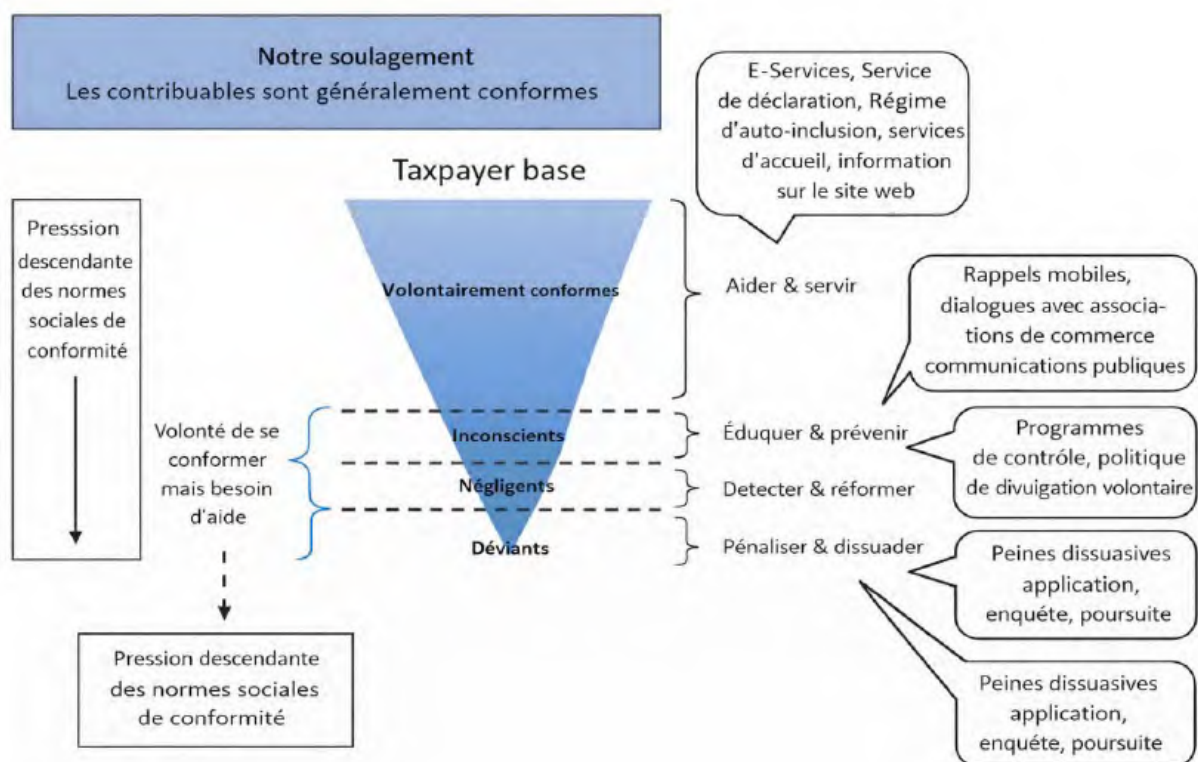
L'évolution des pratiques fiscales internationales au cours des deux dernières décennies témoigne d'un mouvement profond vers des modèles fondés sur la coopération plutôt que sur la confrontation. L'OCDE (2013, p. 28) a formalisé cette tendance sous le concept de « conformité coopérative » (cooperative compliance), décrit comme un échange de transparence contre la certitude juridique. Dans ce cadre, l'entreprise s'engage à être pleinement transparente sur ses positions fiscales et à maintenir un cadre de contrôle fiscal interne robuste, tandis que l'administration offre en retour une résolution accélérée des questions fiscales et une réduction de l'intensité des contrôles. Eberhartinger et Zieser (2021, p. 185) ont évalué empiriquement ce

modèle en Autriche et constaté que les entreprises participantes perçoivent effectivement une réduction de leur risque fiscal et de leurs coûts de conformité.

Siglé et al. (2022, p. 8) apportent un éclairage empirique décisif en montrant, à partir de données combinant des enquêtes et des résultats d'audit collectés aux Pays-Bas, que la justice procédurale perçue et la transparence du contribuable sont positivement associées à la qualité de la relation de travail entre l'entreprise et l'administration. Ce résultat valide l'un des principes fondamentaux de l'approche coopérative et suggère que l'audit fiscal préventif, en renforçant la capacité de l'entreprise à être transparente, améliore mécaniquement la qualité de cette relation. Colon et Swagerman (2015, p. 99) avaient déjà observé que les programmes de relations améliorées (enhanced relationships) entre l'administration et les grandes entreprises réduisent les contentieux et accélèrent la résolution des problèmes fiscaux.

Le cadre conceptuel de la conformité coopérative, tel qu'il est représenté dans le rapport de l'OCDE (2013, p. 30), illustre un continuum allant de la confrontation à la coopération. Dans cette représentation, les entreprises se positionnent le long d'un spectre en fonction de leur niveau de transparence et de la qualité de leur cadre de contrôle fiscal interne. Les entreprises situées dans la zone coopérative bénéficient d'un traitement fiscal différencié, caractérisé par des audits allégés et une certitude juridique renforcée. L'OCDE (2016, p. 15) précise que le cadre de contrôle fiscal (Tax Control Framework) joue un rôle central dans ce positionnement, car il fournit à l'administration une base objective pour évaluer la fiabilité de l'entreprise.

Figure 3 : Le continuum confrontation-coopération dans la conformité fiscale des entreprises



Source: traduit de OCDE (2013). *Co-operative Compliance: A Framework*. OECD Publishing, Paris, p. 30.

Au Maroc, bien que le concept de conformité coopérative au sens formel de l'OCDE reste encore émergent, plusieurs dispositifs s'inscrivent dans cette logique. Le système de catégorisation des entreprises, géré conjointement par la DGI et l'ADII, accorde aux entreprises jugées conformes des avantages en termes de célérité de remboursement de TVA et de réduction des contrôles. La DGI a par ailleurs développé les téléservices SIMPL, qui permettent aux contribuables de déclarer, payer et suivre leurs situations fiscales en ligne, renforçant la

transparence des échanges (Direction Générale des Impôts, 2024). L'audit fiscal préventif s'intègre dans cet écosystème en fournissant à l'entreprise les éléments de preuve de sa conformité, ce qui facilite son accès aux avantages réservés aux contribuables catégorisés.

Goslinga, Siglé et Veldhuizen (2019, p. 50) montrent que les entreprises disposant d'un cadre de contrôle fiscal formel perçoivent une certitude accrue quant à leur position fiscale. Cette certitude réduit l'incitation à adopter des stratégies d'optimisation agressives et favorise une posture coopérative vis-à-vis de l'administration. De Widt, Oats et Mulligan (2019, p. 45) analysent le programme américain CAP (Compliance Assurance Process) et confirment que la coopération en temps réel entre l'entreprise et l'administration engendre une résolution anticipée des incertitudes fiscales, diminuant le volume de contentieux post-contrôle. Ces résultats convergent vers l'idée que la transparence, facilitée par l'audit préventif, constitue le pivot de la relation de confiance.

Le tableau ci-dessous compare les modèles de relation entre l'entreprise et l'administration fiscale, du plus confrontationnel au plus coopératif, en identifiant le rôle de l'audit dans chaque configuration.

Tableau 11: Modèles de relation entreprise-administration fiscale et place de l'audit

<i>Modèle</i>	<i>Nature de la relation</i>	<i>Rôle de l'audit</i>	<i>Résultat attendu</i>
Confrontationnel	Adversité, méfiance réciproque, contrôles punitifs	Audit subi, ex post, imposé par l'administration	Contentieux, pénalités, dégradation de la relation
Réactif	Échanges ponctuels, conformité minimale	Audit correctif après notification de vérification	Réduction partielle des sanctions, relation distante
Préventif	Anticipation des risques, volonté de conformité	Audit préventif, interne, avant contrôle	Sécurisation fiscale, dialogue constructif
Coopératif	Transparence mutuelle, confiance fondée sur le contrôle interne	Audit continu, intégré à la gouvernance, en temps réel	Certitude juridique, audits allégés, relation de partenariat

Source: Adapté de OCDE (2013). Co-operative Compliance: A Framework, p. 28 ; et Eberhartinger, E. & Zieser, M. (2021). The Effects of Cooperative Compliance on Firms' Tax Risk. Schmalenbach Journal of Business Research, 73, p. 185.

Ce tableau met en évidence la progression de la place de l'audit dans la relation fiscale, depuis l'intervention subie dans le modèle confrontationnel jusqu'à l'intégration continue dans le modèle coopératif. Schipp (2024, p. 5) observe que la complexité fiscale constitue un obstacle à l'adhésion des entreprises aux programmes de conformité coopérative, car elle augmente les coûts de mise en conformité et réduit la transparence. Hoppe et al. (2023, p. 245) confirment que l'indice de complexité fiscale varie considérablement selon les pays, ce qui implique que les entreprises marocaines doivent adapter leur démarche d'audit aux spécificités du cadre réglementaire national.

5.3. La construction de la confiance dans le contexte fiscal marocain

Le Maroc se trouve à un tournant de sa relation avec les contribuables, marqué par la coexistence de dispositifs hérités d'une tradition de contrôle centralisé et d'initiatives récentes orientées vers la coopération et la confiance. Le plan stratégique 2024-2028 de la DGI affiche explicitement l'ambition de « promouvoir la conformité volontaire et l'équité fiscale » et de « renforcer les relations de confiance et de collaboration » avec les contribuables (Direction Générale des Impôts, 2024). Cette orientation rejoint les recommandations de l'OCDE (2022, p. 12), qui insiste sur la nécessité pour les administrations fiscales de construire la confiance par la transparence, la communication et l'équité procédurale.

Murphy (2004, p. 195) avait démontré, dans une étude pionnière sur des contribuables australiens accusés d'évasion, que la perception d'un traitement juste par l'administration renforce la coopération, même chez des contribuables initialement récalcitrants. Ce résultat reste pertinent pour le Maroc, où la relation entre l'administration et les PME est souvent empreinte de méfiance réciproque. El Arabi et Seddik Seghir (2021, p. 58) observent que les

PME marocaines perçoivent fréquemment le contrôle fiscal comme une menace plutôt que comme un exercice de vérification légitime, ce qui freine leur coopération et limite l'efficacité du système. L'audit fiscal préventif offre un moyen de dépasser cette méfiance, en permettant à l'entreprise de se présenter devant l'administration dans une position de conformité documentée.

Le rapport de l'OCDE (2022, p. 35) sur la morale fiscale propose une représentation schématique du cycle vertueux de la confiance entre l'administration et les grandes entreprises, articulé autour de quatre piliers interdépendants, à savoir la transparence, la communication, la prévisibilité et l'équité. Cette figure montre comment chaque pilier renforce les autres, créant un cercle vertueux où la confiance s'auto-entretient et où les coûts de conformité et de contrôle diminuent simultanément. Owens (2021, p. 42) confirme que les programmes de conformité coopérative les plus réussis reposent sur un engagement mutuel des deux parties à respecter ces quatre piliers, ce qui suppose un changement culturel profond au sein des administrations comme des entreprises.

La transposition de ce modèle au contexte marocain se heurte à des contraintes spécifiques. Lafram et Lamalem (2021, p. 35) relèvent que l'administration fiscale marocaine a considérablement renforcé ses capacités technologiques et analytiques depuis 2012, ce qui lui permet de cibler ses contrôles avec une précision accrue. Cette montée en compétences, si elle accroît le pouvoir de détection de l'administration, contribue aussi à renforcer sa légitimité perçue, dans la mesure où les contrôles apparaissent comme mieux fondés et moins arbitraires. Kastlunger et al. (2013, p. 40) avaient montré, dans le contexte italien, que le pouvoir légitime de l'administration est positivement corrélé à la confiance et à la conformité volontaire, tandis que le pouvoir coercitif produit des effets ambivalents.

Le dispositif de régularisation volontaire instauré par les lois de finances 2020 et 2024 illustre cette évolution vers un rapport de confiance. En offrant aux personnes physiques la possibilité de déclarer spontanément des revenus et avoirs antérieurement dissimulés, moyennant une contribution forfaitaire de 5 % et une garantie d'anonymat, l'administration a adopté une approche incitative qui privilégie la coopération à la sanction. Les chiffres provisoires de 2024 attestent d'une adhésion croissante des contribuables à ce type de dispositif, avec 280,9 millions de dirhams de régularisations enregistrés au 22 octobre 2024. Braithwaite (2003, p. 20) avait théorisé ce type de mécanisme en montrant que les contribuables adoptent des « postures motivationnelles » qui évoluent en fonction du traitement qu'ils reçoivent de l'administration, passant de la résistance à l'engagement lorsque les conditions de confiance sont réunies.

Les travaux d'Advani, Elming et Shaw (2023, p. 550) fournissent une représentation graphique de l'évolution des obligations déclarées dans les cinq années suivant un audit, montrant une hausse significative et persistante. Cette figure illustre l'effet d'apprentissage que produit toute forme de vérification sur le comportement déclaratif du contribuable. Slemrod (2019, p. 925) interprète cet effet comme la conséquence d'une réduction de l'asymétrie informationnelle entre le contribuable et l'administration, dans la mesure où l'audit révèle au contribuable les limites de sa sous-déclaration et les risques qu'il encourt. L'audit préventif reproduit ce même effet informationnel en l'internalisant au sein de l'entreprise, ce qui permet à celle-ci de bénéficier des gains de conformité associés à l'audit sans supporter les tensions et les coûts d'un contrôle administratif.

Gharrafi (2022, p. 120) observe, dans le contexte des entreprises publiques marocaines, que l'existence d'une fonction d'audit interne améliore la gouvernance et renforce la prévention des irrégularités. Ses conclusions, bien qu'elles portent sur l'audit interne au sens large, sont transposables à l'audit fiscal dans la mesure où les mécanismes de détection et de prévention empruntent les mêmes ressorts méthodologiques. Brühne et Jacob (2022, p. 2875) ajoutent que les entreprises percevant un risque fiscal élevé investissent davantage dans la qualité de leur

cadre de contrôle fiscal, ce qui crée un cercle vertueux où la perception du risque alimente la prévention et où la prévention réduit le risque effectif.

Le tableau ci-dessous présente les dispositifs marocains contribuant à la construction de la confiance entre l'entreprise et l'administration fiscale, en identifiant leur mécanisme et leur articulation avec l'audit fiscal.

Tableau 12: Dispositifs marocains de construction de la confiance fiscale et lien avec l'audit

<i>Dispositif</i>	<i>Mécanisme</i>	<i>Lien avec l'audit fiscal</i>	<i>Effet sur la confiance</i>
Catégorisation ADII-DGI	Classement des entreprises selon leur conformité historique	L'audit préventif alimente le dossier de conformité	Accès à un traitement préférentiel, signal de fiabilité
Téléservices SIMPL	Dématérialisation des déclarations et paiements	Facilite les rapprochements et la traçabilité auditable	Transparence accrue des échanges
Régularisation volontaire	Déclaration spontanée de revenus et avoirs non déclarés	L'audit identifie les régularisations nécessaires en amont	Restauration de la confiance par l'initiative du contribuable
Relance amiable des primo-défaillants	Contact téléphonique ou numérique avant sanction	L'audit prévient la défaillance et limite les relances	Perception d'un accompagnement plutôt que d'une punition
Plan stratégique DGI 2024-2028	Orientation vers la conformité volontaire et l'équité	L'audit s'inscrit dans la logique de sécurisation promue par le plan	Changement culturel vers un climat de service et de partenariat

Source : Synthèse de l'auteur à partir de Direction Générale des Impôts (2024), Rapport d'activité 2023 ; et OCDE (2022), Tax Morale II: Building Trust between Tax Administrations and Large Businesses.

Ce tableau met en lumière la cohérence entre les différents dispositifs déployés par l'administration marocaine et la démarche d'audit fiscal préventif. Chaque dispositif s'articule avec l'audit pour former un écosystème de sécurisation qui favorise la confiance réciproque. Falsetta, Schafer et Tsakumis (2024, p. 68) confirment dans une étude expérimentale récente que la confiance dans les institutions gouvernementales exerce un effet positif direct sur la conformité fiscale, indépendamment du niveau de pouvoir coercitif. AbdelNabi et al. (2022, p. 1118) complètent cette analyse en montrant que la confiance institutionnelle et la perception de justice distributive favorisent conjointement la conformité volontaire, un résultat qui souligne l'importance de combiner les dispositifs incitatifs avec une gestion transparente des fonds publics.

Engl, Riedl et Weber (2021, p. 270) apportent un éclairage complémentaire en démontrant expérimentalement que les institutions prosociales, telles que les programmes de conformité coopérative, produisent des effets de débordement positifs sur des agents qui y participent indirectement. Cette observation suggère que l'adoption de l'audit fiscal préventif par une masse critique d'entreprises marocaines pourrait engendrer un effet d'entraînement vertueux, en élevant la norme sociale de conformité et en réduisant la tolérance collective envers les pratiques d'évasion. Taing et Chang (2021, p. 68) confirment que l'intention de se conformer dépend fortement des normes sociales perçues et du sentiment de contrôle comportemental, ce qui implique que la généralisation de l'audit préventif modifierait progressivement la culture fiscale des entreprises marocaines.

L'expérience française de l'Examen de Conformité Fiscale (ECF), instauré en 2021, offre un modèle intéressant de formalisation de la confiance par l'audit préventif. Ce dispositif permet à l'entreprise de mandater un prestataire pour vérifier dix points clés de sa situation fiscale, et le compte rendu de mission transmis à l'administration constitue une sorte de « passeport de conformité » qui réduit la probabilité d'un contrôle approfondi sur les points validés. Le rapport de 2023 de la DGI marocaine souligne que 93 % des recettes fiscales proviennent de versements spontanés, ce qui témoigne d'une adhésion croissante à la conformité volontaire. L'instauration d'un mécanisme analogue à l'ECF, articulé avec le dispositif de catégorisation existant,

permettrait d'ancrer institutionnellement la confiance construite par l'audit préventif et de consolider cette dynamique vertueuse.

Kirchler (2007, p. 203) insiste sur le fait que la confiance fiscale se construit dans la durée et suppose une réciprocité tangible entre les efforts du contribuable et la reconnaissance de l'administration. Une entreprise marocaine qui investit dans un audit fiscal préventif attend légitimement un traitement différencié lors d'un éventuel contrôle, sous forme d'une vérification plus courte, d'un dialogue plus constructif ou d'une prise en compte de sa démarche proactive dans l'appréciation de sa bonne foi. Braithwaite (2003, p. 25) avait théorisé cette attente en montrant que les contribuables adoptent une posture d'engagement lorsque l'administration valorise leurs efforts de conformité, et basculent vers la résistance lorsqu'ils perçoivent que leur coopération est ignorée ou sous-estimée.

6. Conclusion

Le risque de redressement fiscal ne peut être appréhendé comme la seule conséquence d'une erreur ponctuelle ou d'un manquement isolé à une obligation fiscale. L'analyse développée dans cet article montre qu'il constitue davantage l'aboutissement d'un ensemble de vulnérabilités susceptibles de se cumuler au sein de l'entreprise, à l'intersection des dimensions déclarative, documentaire, technique et organisationnelle. Dans cette perspective, la prévention du redressement fiscal suppose de dépasser une logique essentiellement corrective, fondée sur la réaction à un contrôle de l'administration, pour adopter une démarche proactive d'identification, d'évaluation et de traitement continu du risque fiscal.

Cette recherche présente néanmoins certaines **limites**. La démarche développée est principalement conceptuelle et ne permet pas, à ce stade, de mesurer empiriquement l'efficacité du dispositif proposé sur la réduction effective des redressements fiscaux. Par ailleurs, l'adaptation de référentiels internationaux au contexte marocain nécessite de tenir compte des spécificités institutionnelles, réglementaires et organisationnelles des entreprises concernées. Le cadre proposé doit donc être considéré comme une base de structuration et non comme un modèle définitivement validé.

Ces limites ouvrent plusieurs **perspectives de recherche**. Une première voie consisterait à réaliser une étude empirique auprès d'un échantillon d'entreprises marocaines afin d'identifier les facteurs qui influencent leur exposition au risque de redressement fiscal et de tester les différentes dimensions du modèle proposé. Une deuxième perspective pourrait consister à mesurer l'effet de la mise en œuvre d'un audit fiscal préventif sur la fréquence et l'importance des anomalies fiscales détectées avant contrôle. Des recherches futures pourraient également comparer les pratiques de prévention selon la taille des entreprises, leur secteur d'activité ou leur niveau de digitalisation. Enfin, l'évolution des modalités de contrôle fondées sur l'exploitation des données ouvre un champ de recherche important concernant le rôle de la gouvernance des données et des outils analytiques dans la prévention du risque fiscal.

Références :

- (1). AbdelNabi, A., Adel, A., Awad, A., ElBannan, M. A., & Hamza, S. (2022). The role of institutional trust and distributive justice in voluntary tax compliance. *International Journal of Public Administration*, 45(15), 1110–1124. <https://doi.org/10.1080/01900692.2021.1925890>
- (2). Ackermann, C. (2017). A mixed methodology to view internal audits internal control functioning. *Corporate Ownership & Control*, 14(2), 302–315.
- (3). Adaifi, M., & Lakrarsi, A. (2025). Digitalisation du système d'information fiscal : Analyse de sa contribution à la performance de la Direction générale des impôts au

- Maroc. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 6(5), 532–549.
- (4). Advani, A., Elming, W., & Shaw, J. (2023). The dynamic effects of tax audits. *The Review of Economics and Statistics*, 105(3), 545–561. https://doi.org/10.1162/rest_a_01101
- (5). Allingham, M. G., & Sandmo, A. (1972). Income tax evasion: A theoretical analysis. *Journal of Public Economics*, 1(3-4), 323–338. [https://doi.org/10.1016/0047-2727\(72\)90010-2](https://doi.org/10.1016/0047-2727(72)90010-2)
- (6). Allouni, M., & Saidi, Z. (2025). La dématérialisation des procédures fiscales au Maroc : Quel impact sur le contrôle fiscal ? *Revue Marocaine de Contrôle de Gestion et d'Audit*, 9(1), 45–62.
- (7). Al-Tae, M. A. H., & Flayyih, H. H. (2023). The role of electronic internal audit in reducing tax evasion. *International Journal of Professional Business Review*, 8(4), e01321.
- (8). Appelbaum, D., Kogan, A., & Vasarhelyi, M. A. (2017). Big Data and analytics in the audit environment. *Accounting Horizons*, 31(3), 123–137. <https://doi.org/10.2308/acch-51781>
- (9). Aslett, M., Miller, S., & Smith, J. (2024). Data analytics and modern tax administration: Transforming audit selection and compliance risk management. *Journal of Tax Administration*, 10(1), 15–38.
- (10). Batrancea, L., Nichita, A., Olsen, J., Kogler, C., Kirchler, E., Hoelzl, E., ... & Zukauskas, R. (2019). Trust and power as determinants of tax compliance across 44 nations. *Journal of Economic Psychology*, 74, 102191. <https://doi.org/10.1016/j.joep.2019.102191>
- (11). Beck, C. A., & Lisowsky, P. (2014). Tax uncertainty and voluntary real-time tax audits. *The Accounting Review*, 89(3), 867–901. <https://doi.org/10.2308/accr-50682>
- (12). Benzarti, Y. (2021). How taxing is tax filing? Using policy changes to estimate compliance costs. *American Economic Journal: Applied Economics*, 13(4), 58–87. <https://doi.org/10.1257/app.20180459>
- (13). Björklund Larsen, L., & Oats, L. (2019). Taxing large businesses: Cooperative compliance in action. *Journal of Tax Administration*, 5(2), 75–92.
- (14). Boufounou, P. V., Mavroudeas, S., & Kalantonis, P. (2024). Internal control systems, tax risk management, and financial stability: Empirical evidence. *Journal of Financial Crime*, 31(2), 405–420.
- (15). Braithwaite, J. (2003). *Restorative justice and responsive regulation*. Oxford University Press.
- (16). Braithwaite, V. (2003). *Taxing democracy: Understanding tax avoidance and evasion*. Ashgate.
- (17). Brühne, A. I., & Jacob, M. (2022). Defining and managing corporate tax risk. *Contemporary Accounting Research*, 39(4), 2865–2895. <https://doi.org/10.1111/1911-3846.12795>
- (18). Buettner, T., Overesch, M., & Wamser, G. (2020). Anti-profit shifting rules and foreign direct investment. *International Tax and Public Finance*, 27(4), 953–980. <https://doi.org/10.1007/s10797-019-09583-0>
- (19). Casares, E. A., & García-Verdú, R. (2020). Administrative complexity, compliance costs, and tax evasion in developing economies. *Applied Economics*, 52(23), 2570–2585. <https://doi.org/10.1080/00036846.2019.1693724>
- (20). Chadeaux, M. (1990). *L'audit fiscal*. Éditions de Lamy.
- (21). Challoumis, C. (2023). Risk profile segmentation and tax compliance dynamics. *Journal of Advanced Studies in Finance*, 14(1), 5–18.

- (22). Chami, M. (2022). La gouvernance fiscale des entreprises au Maroc : État des lieux et perspectives d'optimisation du risque fiscal. *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, 5(2), 112–134.
- (23). Chen, H., Chiang, R. H., & Storey, V. C. (2012). Business intelligence and analytics: From big data to big impact. *MIS Quarterly*, 36(4), 1165–1188. <https://doi.org/10.2307/41703503>
- (24). Chooi, Y. B. (2020). Integrated approach to compliance risk management by tax administrations. *African Tax Administration Forum (ATAF)*.
- (25). Colon, R., & Swagerman, D. (2015). Enhanced relationships between tax authorities and large businesses: Factors of success and failure. *Intertax*, 43(1), 95–108.
- (26). Commission européenne. (2023). Compliance risk management guide for tax administrations. Office des publications de l'Union européenne.
- (27). De Simone, L., Sansing, R. C., & Seidman, C. C. (2022). Measuring corporate tax avoidance and uncertainty: Methodological challenges. *The Accounting Review*, 97(6), 2301–2325.
- (28). De Widt, D., Oats, L., & Mulligan, E. (2019). The Compliance Assurance Process: Real-time cooperative compliance in the United States. *British Tax Review*, 2019(1), 40–58.
- (29). Direction Générale des Impôts. (2019). Note circulaire n° 729 : Dispositions fiscales de la Loi de Finances pour l'année budgétaire 2019 (Prix de transfert). Ministère de l'Économie et des Finances, Royaume du Maroc.
- (30). Direction Générale des Impôts. (2021). Note circulaire n° 731 : Mesures relatives au renforcement des contrôles sur les factures de complaisance. Ministère de l'Économie et des Finances, Royaume du Maroc.
- (31). Direction Générale des Impôts. (2023a). Note circulaire n° 733 : Dispositions de la Loi de Finances n° 50-22 pour l'année budgétaire 2023. Ministère de l'Économie et des Finances, Royaume du Maroc.
- (32). Direction Générale des Impôts. (2023b). Rapport d'activité 2022. Ministère de l'Économie et des Finances, Royaume du Maroc.
- (33). Direction Générale des Impôts. (2024a). Plan stratégique 2024-2028 : Promouvoir la conformité volontaire et l'équité fiscale. Ministère de l'Économie et des Finances, Royaume du Maroc.
- (34). Direction Générale des Impôts. (2024b). Rapport d'activité 2023. Ministère de l'Économie et des Finances, Royaume du Maroc.
- (35). Duhoon, A., & Singh, P. (2023). Tax audit quality, information asymmetry, and corporate tax avoidance. *Journal of Financial Reporting and Accounting*, 21(2), 201–222. <https://doi.org/10.1108/JFRA-04-2021-0112>
- (36). Dularif, M., & Rustiarini, N. W. (2022). The impact of trust and power on tax compliance: A systematic literature review. *International Journal of Public Administration*, 45(14), 1085–1102. <https://doi.org/10.1080/01900692.2021.1925889>
- (37). Eberhartinger, E., & Zieser, M. (2021). The effects of cooperative compliance on firms' tax risk, tax risk management and compliance costs. *Schmalenbach Journal of Business Research*, 73(1), 125–178. <https://doi.org/10.1007/s41471-021-00108-6>
- (38). El Arabi, A., & Seddik Seghir, R. (2021). L'audit fiscal dans les PME marocaines : Pratiques actuelles et déterminants de l'efficacité. *Revue Marocaine d'Economie et de Gestion*, 14(2), 48–65.
- (39). Engl, F., Riedl, A., & Weber, M. (2021). Prosocial institutions and conditional compliance: Experimental evidence. *Journal of Public Economics*, 198, 104395. <https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2021.104395>

- (40). Falsetta, D., Schafer, B. A., & Tsakumis, G. T. (2024). The effect of institutional trust and enforcement power on taxpayer compliance behavior. *Journal of Accounting and Public Policy*, 43(1), 107165.
- (41). Feld, L. P., & Frey, B. S. (2002). Trust breeds trust: How taxpayers are treated. *Economics of Governance*, 3(2), 87–99. <https://doi.org/10.1007/s101010100032>
- (42). Feld, L. P., & Frey, B. S. (2007). Tax compliance as the result of a psychological tax contract: The role of incentives and responsive regulation. *Law & Policy*, 29(1), 102–120. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9930.2007.00248.x>
- (43). Fonseca, M. A., & Grimshaw, S. (2017). Nudging tax compliance: The role of pre-populated tax returns and behavioral prompts. *Journal of Economic Psychology*, 62, 215–228. <https://doi.org/10.1016/j.joep.2017.07.004>
- (44). Gangl, K., Hofmann, E., & Kirchler, E. (2015). Tax authorities' interaction styles and taxpayers' compliance: An extended Slippery Slope Framework. *Journal of Economic Psychology*, 51, 12–22. <https://doi.org/10.1016/j.joep.2015.06.008>
- (45). Gangl, K., Torgler, B., Kirchler, E., & Hofmann, E. (2020). Effects of coercive and legitimate power on tax compliance: Evidence from Austria, Finland, and Hungary. *Journal of Business Ethics*, 164(1), 101–116. <https://doi.org/10.1007/s10551-018-4025-x>
- (46). Gharrafi, A. (2022). Le rôle de l'audit interne dans la gouvernance et la prévention des risques fiscaux au sein des établissements publics au Maroc. *Journal of Academic Finance*, 13(1), 110–125.
- (47). Gheriss, F. (2007). *Le contrôle fiscal au Maroc : Cadre juridique, enjeux pratiques et gestion du risque*. Éditions La Porte.
- (48). Goslinga, S., Siglé, M., & Veldhuizen, R. (2019). Tax control frameworks and tax certainty: Empirical insights from Dutch corporate taxpayers. *Journal of Tax Administration*, 5(1), 45–62.
- (49). Hanlon, M., & Heitzman, S. (2010). A review of tax research. *Journal of Accounting and Economics*, 50(2-3), 127–178. <https://doi.org/10.1016/j.jacceco.2010.09.002>
- (50). Hasan, I., Hoi, C. K. S., Wu, Q., & Zhang, H. (2014). Beauty is in the eye of the beholder: The impact of corporate tax avoidance on the cost of bank loans. *Journal of Financial Economics*, 113(1), 109–130. <https://doi.org/10.1016/j.jfineco.2014.03.004>
- (51). Heckemeyer, J. H., & Overesch, M. (2017). Multinationals' profit shifting decisions and its implications for tax competition. *Journal of Economic Surveys*, 31(1), 135–174. <https://doi.org/10.1111/joes.12133>
- (52). Hofmann, E., Hoelzl, E., & Kirchler, E. (2014). Preconditions of voluntary tax compliance: Modeling the interaction between taxpayers and tax authorities. *Journal of Economic Psychology*, 40, 289–303. <https://doi.org/10.1016/j.joep.2013.01.009>
- (53). Hoppe, T., Schanz, D., Sturm, S., & Sureth-Sloane, C. (2023). The Tax Complexity Index—Measuring tax complexity for multinational corporations. *Contemporary Accounting Research*, 40(1), 240–272. <https://doi.org/10.1111/1911-3846.12821>
- (54). International Electrotechnical Commission. (2009). *Risk management: Risk assessment techniques (Norme IEC 31010 / ISO 31000)*. IEC.
- (55). International Monetary Fund. (2022). *Tax administration: Compliance risk management technical guide (Technical Notes and Manuals 2022/002)*. IMF Publishing.
- (56). International Monetary Fund. (2024). *Tax administration: Essential analytics for compliance risk management (Technical Notes and Manuals 2024/001)*. IMF Publishing.
- (57). Jans, M., Alles, M. G., & Vasarhelyi, M. A. (2014). The case for process mining in auditing: Sources of value added and modern research challenges. *International Journal*

- of Accounting Information Systems, 15(1), 1–21.
<https://doi.org/10.1016/j.accinf.2013.10.002>
- (58). Kasper, M., & Alm, J. (2022). Audits, audit effectiveness, and post-audit tax compliance. *Journal of Economic Behavior & Organization*, 195, 87–102.
<https://doi.org/10.1016/j.jebo.2022.01.006>
 - (59). Kastlunger, B., Lozza, E., Kirchler, E., & Schabmann, A. (2013). Powerful authorities and trusted authorities: Determinants of tax compliance in Italy. *Journal of Economic Psychology*, 34, 32–45. <https://doi.org/10.1016/j.joep.2012.11.007>
 - (60). Keen, M., & Smith, S. (2007). VAT fraud and evasion: What do we know, and what can be done? *National Tax Journal*, 60(4), 821–838. <https://doi.org/10.17310/ntj.2007.4.08>
 - (61). Khatri, C., & Brown, C. V. (2010). Designing data governance. *Communications of the ACM*, 53(1), 148–152. <https://doi.org/10.1145/1629175.1629210>
 - (62). Kirchler, E. (2007). *The economic psychology of tax behaviour*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511628238>
 - (63). Kirchler, E., Hoelzl, E., & Wahl, I. (2008). Enforced versus voluntary tax compliance: The "slippery slope" framework. *Journal of Economic Psychology*, 29(2), 210–225. <https://doi.org/10.1016/j.joep.2007.05.004>
 - (64). Kleven, H. J., Knudsen, M. B., Kreiner, C. T., Pedersen, S., & Saez, E. (2011). Unwilling or unable to cheat? Evidence from a tax audit experiment in Denmark. *Econometrica*, 79(3), 651–692. <https://doi.org/10.3982/ECTA8339>
 - (65). Kogler, C., Batrancea, L., Nichita, A., Olsen, J., & Kirchler, E. (2022). Trust and power as determinants of tax compliance across 44 nations: A cross-cultural test of the Slippery Slope Framework. *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 53(4), 365–385.
 - (66). Kogler, C., Muehlbacher, S., & Kirchler, E. (2013). Testing the Slippery Slope Framework among self-employed taxpayers of three European countries. *Journal of Economic Psychology*, 34, 1–11. <https://doi.org/10.1016/j.joep.2012.11.005>
 - (67). Lafram, O., & Lamalem, A. (2021). L'évolution des stratégies de contrôle fiscal de la DGI au Maroc : Analyse des plans stratégiques et ciblage fondé sur les données. *Revue Internationale d'Economie et de Gestion*, 2(1), 28–42.
 - (68). Luttmer, E. F., & Singhal, M. (2014). Tax morale. *Journal of Economic Perspectives*, 28(4), 149–168. <https://doi.org/10.1257/jep.28.4.149>
 - (69). Murphy, K. (2004). The role of trust in nurturing compliance: Is trustworthy governance the key to resolving tax evasion? *Law and Human Behavior*, 28(2), 187–209. <https://doi.org/10.1023/B:LAHU.0000022322.94770.51>
 - (70). Nguyen, T. T. (2022). Internal control effectiveness, financial reporting quality, and tax compliance: Empirical evidence from Vietnam. *Journal of Risk and Financial Management*, 15(1), 6. <https://doi.org/10.3390/jrfm15010006>
 - (71). Organisation de coopération et de développement économiques. (2004). *Compliance risk management: Managing and improving tax compliance*. Éditions OCDE.
 - (72). Organisation de coopération et de développement économiques. (2013). *Co-operative compliance: A framework: From enhanced relationship to co-operative compliance*. Éditions OCDE. <https://doi.org/10.1787/9789264200852-en>
 - (73). Organisation de coopération et de développement économiques. (2016). *Co-operative compliance: A framework for large business*. Éditions OCDE.
 - (74). Organisation de coopération et de développement économiques. (2020). *Tax administration 2020: Comparative information on OECD and other advanced and emerging economies*. Éditions OCDE. <https://doi.org/10.1787/117fc3d6-en>
 - (75). Organisation de coopération et de développement économiques. (2022). *Tax morale II: Building trust between tax administrations and large businesses*. Éditions OCDE. <https://doi.org/10.1787/115f02c6-en>

- (76). Organisation de coopération et de développement économiques. (2023). Tax administration 2023: Comparative information on OECD and other advanced and emerging economies. Éditions OCDE. <https://doi.org/10.1787/90103237-en>
- (77). Organisation de coopération et de développement économiques. (2024). Tax administration 2024: Comparative information on OECD and other advanced and emerging economies. Éditions OCDE.
- (78). Ouyang, X. (2022). Financial staff competence and corporate tax risk management. *Journal of Accounting and Finance*, 22(3), 1–12.
- (79). Owens, J. (2021). Building trust between tax administrations and business: The role of cooperative compliance. *World Tax Journal*, 13(1), 35–52.
- (80). Owusu, G. M. Y., Bekoe, R. A., Anokye, F. K., & Anyetei, L. (2020). Tax risk assessment, financial constraints and tax compliance. *Cogent Business & Management*, 9(1), 2150117. <https://doi.org/10.1080/23311975.2022.2150117>
- (81). Pomeranz, D. (2015). No taxation without information: Deterrence and self-enforcement in the value added tax. *American Economic Review*, 105(8), 2539–2569. <https://doi.org/10.1257/aer.20130393>
- (82). Power, M. (1997). *The audit society: Rituals of verification*. Oxford University Press.
- (83). Qi, L., & Che Azmi, A. C. (2021). E-invoicing implementation and tax compliance: A systematic literature review. *Journal of Financial Crime*, 28(1), 150–165. <https://doi.org/10.1108/JFC-05-2020-0085>
- (84). Rossignol, J. L. (2010). La gouvernance fiscale des entreprises : Concept et enjeux. *Revue Française de Comptabilité*, 432, 28–32.
- (85). Royaume du Maroc. (2025). Code général des impôts 2025. Direction Générale des Impôts, Ministère de l'Économie et des Finances.
- (86). Rudin, C. (2019). Stop explaining black box machine learning models for high stakes decisions and use interpretable models instead. *Nature Machine Intelligence*, 1, 206–215.
- (87). Russo, R., Engelmoer, J., & Martini, M. H. (2022). Cooperative compliance in the European Union: An introduction to the European trust and cooperation approach. *Bulletin for International Taxation*, 76(2).
- (88). Schipp, M. (2024). Tax complexity as a barrier to cooperative compliance program adoption. *International Tax and Public Finance*, 31(2), 1–28.
- (89). Seddik Seghir, R. (1996). *L'audit fiscal : Démarche et méthodologie dans le cadre des PME marocaines [Mémoire d'expertise comptable, ISCAE Casablanca]*.
- (90). Siglé, M., Goslinga, S., Speklé, R., & Weerakkody, V. (2022). Tax control and corporate VAT compliance. *Journal of International Accounting, Auditing and Taxation*, 49, 100612. <https://doi.org/10.1016/j.intaccudtax.2022.100612>
- (91). Slemrod, J. (2019). Tax compliance and enforcement. *Journal of Economic Literature*, 57(4), 904–954. <https://doi.org/10.1257/jel.20181437>
- (92). Slemrod, J., & Yitzhaki, S. (2002). Tax avoidance, evasion, and administration. Dans A. J. Auerbach & M. Feldstein (Éds.), *Handbook of Public Economics* (Vol. 3, pp. 1423–1470). Elsevier. [https://doi.org/10.1016/S1573-4420\(02\)80026-7](https://doi.org/10.1016/S1573-4420(02)80026-7)
- (93). Strauss, H., Fru, M., & Sobhee, S. (2020). Aligning tax audit tools with the digitalized environment: Perspectives from developing economies. *African Tax Review*, 12(2), 390–408.
- (94). Taing, H. B., & Chang, Y. (2021). Social norms, perceived behavioral control, and tax compliance intention. *Public Performance & Management Review*, 44(1), 60–82. <https://doi.org/10.1080/15309576.2020.1782228>
- (95). Tilila, Y. (2018). *Le risque fiscal de l'entreprise au Maroc : Identification, évaluation et modes de gestion [Thèse de doctorat, Université Mohammed V, Rabat]*.

- (96). Torgler, B. (2003). Tax morale: Theory and empirical analysis of tax compliance. *Journal of Economic Surveys*, 17(3), 385–402. <https://doi.org/10.1111/1467-6419.00199>
- (97). Torgler, B. (2007). Tax compliance and tax morale: A theoretical and empirical analysis. Edward Elgar Publishing. <https://doi.org/10.4337/9781847207203>
- (98). Van Dijk, M., Goslinga, S., & van de Klundert, M. (2020). Pre-populated tax returns, accuracy confirmation, and tax compliance: Experimental evidence. *Journal of Economic Psychology*, 81, 102312.
- (99). Villalón, J. (2024). Distinguishing unintentional non-compliance from deliberate tax evasion: Long-term audit returns and taxpayer behavior. *Journal of Public Economics*, 229, 105020.
- (100). Widyasari, R., Suhardjanto, B., & Bandi, B. (2021). Corporate tax avoidance, tax risk, and firm value. *Journal of Financial Reporting and Accounting*, 19(4), 570–588. <https://doi.org/10.1108/JFRA-03-2020-0080>
- (101). Witte, K., Cameron, K. A., McKeon, J. K., & Berkowitz, J. M. (1994). Predicting risk behaviors: Development and validation of the Extended Parallel Process Model. *Health Education & Behavior*, 21(4), 450–467.
- (102). Yang, Z. (2025). Machine learning algorithms for tax risk identification and audit selection: Implications for corporate compliance. *Journal of Empirical Finance*, 80, 1–15.
- (103). Yu, Y., Zhang, S., & Fang, H. (2021). Digital transformation and corporate tax avoidance: Evidence from China. *Pacific-Basin Finance Journal*, 69, 101625. <https://doi.org/10.1016/j.pacfin.2021.101625>
- (104). Zahraoui, B., & Taacha, E. H. (2025). Prévenir le redressement fiscal dans les entreprises marocaines : Rapprochement entre gestion des risques, audit et conformité. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 6(1), 101–122.